

# LES ANNONCES Landaises

Le média des décideurs landais

**MICHEL  
BONADEO**  
Directeur de  
Bio Pays Landais

## ENTREPRISE

Grand-Dax : Intersport  
en renouveau

## L'ŒIL DES EXPERTS

La loi de partage de la  
valeur : une opportunité ?

Distribution  
**Bio Pays Landais**  
tient le **choc**





## Théâtre **AU COLLÈGE DE L'IMPRO**

Les collégiens d'Aire-sur-l'Adour et de Roquefort s'affronteront le 11 avril à 19 h à l'Alambic des arts de Villeneuve-de-Marsan dans des matchs d'improvisation pour gagner leur place en finale régionale à Bordeaux. Ils s'entraînent au théâtre d'improvisation depuis la rentrée au XL impro club, un dispositif culturel lancé par le département des Landes et inscrit dans le cadre du Trophée d'impro culture et diversité, porté par le ministère de la Culture, pour permettre à des jeunes de collèges de zones rurales de découvrir la discipline. L'objectif : aider les élèves à gagner en confiance et à aborder l'oralité à travers le jeu et le rire.

## Librairie **LE VENT DÉLIRE DÉMÉNAGE**

La librairie indépendante Le Vent Délire déménage le 2 avril au 23 avenue du Général-de-Gaulle à Capbreton. Après des mois de travaux, l'ancien Petit Casino entièrement restauré par la commune accueillera la librairie qui doublera sa surface à 200 m<sup>2</sup>. Le cadre spacieux et les espaces mieux définis lui permettront d'élargir son offre de 18 000 à 25 000 références en développant les secteurs littérature, histoire, polar, jeunesse, BD et sciences humaines, de multiplier les rencontres et dédicaces dans une salle dédiée et enfin, de proposer un coin café.

# Coup de BUZZ



© S. Zamboni | Dpt40

## Échanges **LA MÉDIATHÈQUE DU VILLAGE ALZHEIMER OUVERTE À TOUS**

Un fonds de 2 500 documents, incluant des livres audios, à gros caractères et un rayon jeunesse conséquent (avec mobilier adapté aux enfants), sans oublier des temps forts culturels mensuels comme l'exposition *L'Île de la Réunion et Tahiti*, jusqu'au 17 mars... À Dax, la médiathèque du Village landais Alzheimer accueille désormais le grand public tous les mercredis et jeudis de 14 h à 16 h 45. Une nouvelle ouverture vers l'extérieur pour la bastide innovante, toujours en demande de bénévoles.





**4 Grand Angle**  
Bio Pays Landais  
tient le choc

**10 Landes Attractives**  
Les Landes s'affichent  
en couleurs

**14 Interview**  
Armagnac  
Carole Garreau :  
« Un bon Salon quand même »

**16 Focus Landes**  
Grand Dax :  
Intersport en renouveau

**18 Focus Région**  
La RATP sur la côte basque

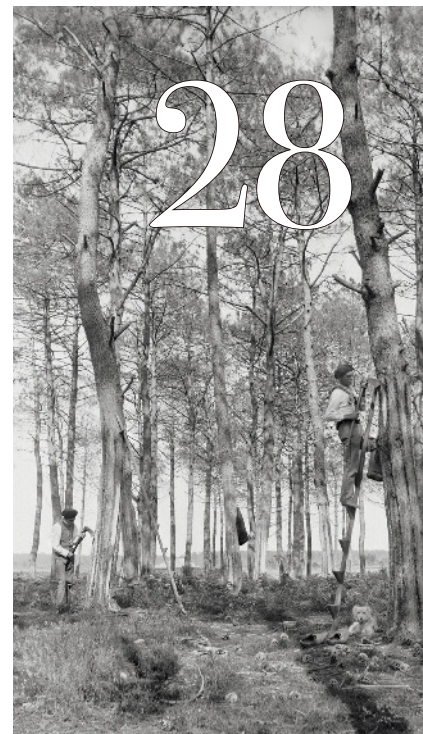
**19 Info Flash**

**22 L'œil des experts**  
La loi de partage de la valeur :  
une opportunité ?

**28 Coup de projecteur**  
Labouheyre  
Histoires du temps

**29 Annonces Légales**

**35 Tendances Bourse**





# GRAND ANGLE



Née dans un hangar de 120 m<sup>2</sup> à Saint-Jean-de-Marsacq en 1999, la Sica mène aujourd'hui ses activités dans 5 000 m<sup>2</sup> de locaux et de bureaux à Saint-Geours-de-Maremne.



# Distribution Bio Pays Landais tient le choc



## SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE •

Sur un marché en déclin, la Sica Bio Pays Landais a perdu 20 % de son chiffre d'affaires en trois ans. Mais la force du collectif lui a permis de résister et de poursuivre son activité. La plateforme de distribution de fruits, légumes et épicerie bio cherche même de nouveaux producteurs.

Par Cécile AGUSTI



© Patxi Beltzaiz - Hans Lucas

**A** en croire les sondages, les consommateurs cherchent à manger sain, durable et local. Mais lorsque leur pouvoir d'achat est mis à mal, l'alimentation devient la principale variable d'ajustement de leur budget et

ils se replient instinctivement vers les premiers prix. Bio Pays Landais en a fait les frais. Le chiffre d'affaires de la plateforme de distribution de fruits, légumes et épicerie bio installée à Saint-Geours-de-Maremne est passé de 22 millions d'euros en 2020 à 18 millions d'euros en 2023. Moins 20 % en trois ans !

« Les ventes ont commencé à décrocher en octobre 2021, indique Michel Bonadeo, cogérant directeur de la Société d'intérêt collectif agricole (Sica). Mais c'est le conflit en Ukraine, fin février 2022, qui a accéléré le processus. Dès que les médias ont commencé à parler

Pour livrer la centaine de restaurants avec lesquels elle travaille, la Sica Bio Pays Landais s'est équipée de trois véhicules qui réalisent des tournées quotidiennes







Sur les chaînes de conditionnement, les salariés de Bio Pays Landais emballent 7 000 unités par jour en hiver, et jusqu'à 40 000 en été

## UNE GAMME D'ÉPICERIE QUI SE DÉVELOPPE

En 2022, Bio Pays Landais a racheté la marque Hello Bio. Créée à Biron (Pyrénées-Atlantiques) en 2015, elle propose une gamme de protéines végétales biologiques : soja texturé, légumineuses, graines et plats cuisinés végétariens prioritairement d'origine locale. « Cela complète parfaitement notre propre offre », indique Michel Bonadeo, directeur de la Sica. La ligne d'emballage de légumes secs a été rapatriée à Saint-Geours-de-Maremne, tandis que la marque est en train d'être déployée sur toute la gamme d'épicerie de Bio Pays Landais : jus de fruits, huiles, confitures... « Nous voulons étoffer l'offre afin de proposer la gamme de protéines végétales la plus complète possible. »

d'inflation, et avant même que les étiquettes n'augmentent réellement, on a ressenti un fort ralentissement de la consommation. »

### 25 ANS D'EXISTENCE

Heureusement, Bio Pays Landais a une assise solide. La Sica est née en 1999 à Saint-Jean-de-Marsacq dans un hangar de 120 m<sup>2</sup>. À l'époque, une quinzaine de producteurs bio créent un service commercial et logistique capable de regrouper l'ensemble des fruits et légumes bio produits dans les Landes pour les mettre à disposition de tous les circuits de distribution de la région. Après des débuts anecdotiques, le succès est tel que Bio Pays Landais est

obligé de déménager pour assurer la logistique des commandes. Elle loue un entrepôt de 700 m<sup>2</sup> à Saint-Vincent-de-Tyrosse en 2005, avant de s'installer dans le parc d'activités Atlantisud de Saint-Geours-de-Maremne en 2011, dans un bâtiment financé avec le concours du conseil départemental.

Aujourd'hui, après un agrandissement en 2019, la Sica mène ses activités dans 5 000 m<sup>2</sup> de locaux et de bureaux. Elle regroupe une centaine de producteurs de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie. « Tout ce qui pousse sous nos latitudes, on le propose ! Chacun des producteurs s'attache à développer le ou les produits pour





© Patxi Beltzaiz - Hans Lucas



© Patxi Beltzaiz - Hans Lucas

jour d'avance dans le conditionnement. » La mise en sachet ou en barquette se fait en flux tendu : 7 000 unités par jour en hiver et jusqu'à 40 000 en été.

Le gros du chiffre d'affaires se fait grâce aux asperges, tomates, carottes, pommes de terre, kiwis, pommes et courgettes, en marque propre ou en marque de distributeurs. Toutes les enseignes de supermarchés et d'hypermarchés de la région font appel à Bio Pays Landais. D'ailleurs, la mise en vente des magasins Casino fait planer une incertitude sur les volumes qui vont être commercialisés cette année. « À eux seuls, ils représentent 40 tonnes de courgettes et 20 tonnes de tomates... Espérons que les repreneurs poursuivent le partenariat ! »

## 640 000 TONNES DE CAROTTES

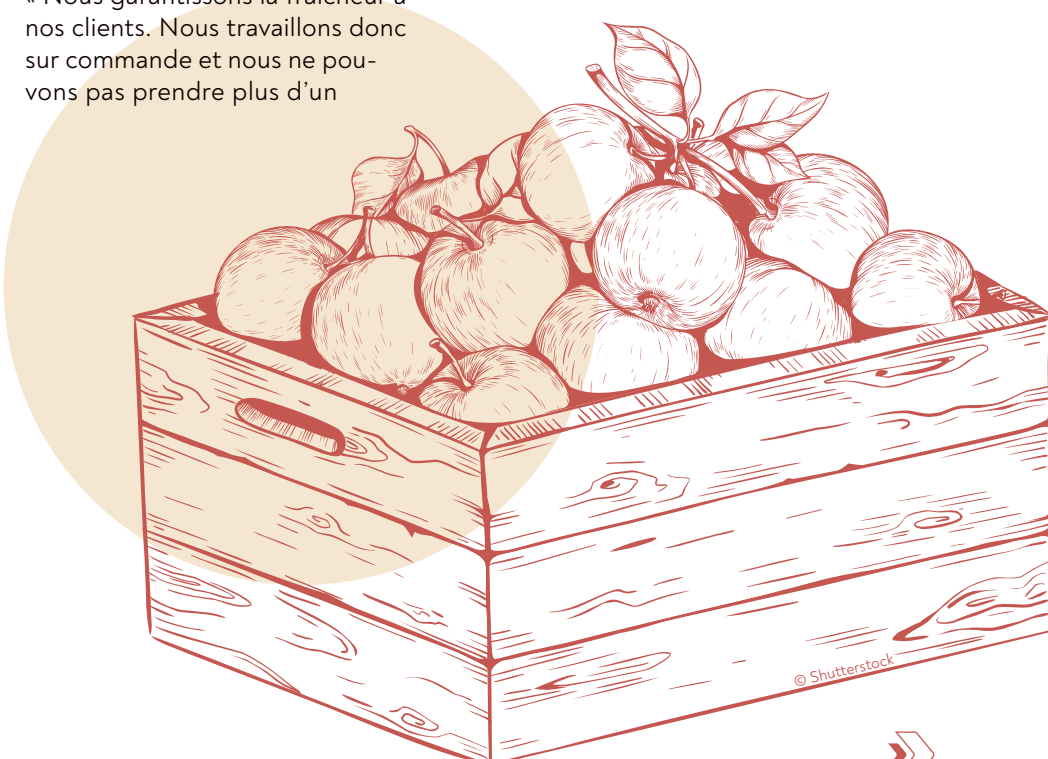
Cette fluctuation de la production a un impact sur la main-d'œuvre. La Sica, qui emploie 45 personnes à l'année, embauche une quarantaine de saisonniers en juillet, août et septembre, soit au total 67 équivalents temps plein. « Nous garantissons la fraîcheur à nos clients. Nous travaillons donc sur commande et nous ne pouvons pas prendre plus d'un

Michel Bonadeo reste globalement optimiste. « Je pense que la situation traversée par le bio est conjoncturelle. D'ailleurs, la consommation s'est stabilisée depuis le mois d'octobre. Certains

lesquels il a le meilleur terroir afin d'obtenir une production de qualité. Nous avons également recours à quelques produits hors région pour répondre au mieux à la demande de nos clients. » C'est le cas notamment pour les agrumes d'Espagne en hiver.

## 67 ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

Comme les produits commercialisés, l'activité est très saisonnalisée. « Février est un mois creux, le plus bas en chiffre d'affaires. A contrario, avril est le mois où nous réalisons nos meilleures ventes grâce aux asperges. Août, pour sa part, est le plus gros mois en tonnage. »



© Shutterstock







« prix commencent même à remonter ! » En observant les ventes, le directeur souligne que tous les produits ne se sont pas comportés de la même façon durant la crise. « On est en difficulté sur ceux dont le prix unitaire est élevé. Pas sur le fond de panier. Les produits lourds se sont mieux maintenus que les autres. » C'est le cas notamment pour les carottes. Bio Pays Landais en a vendu 479 000 tonnes en 2022 et 640 000 tonnes en 2023 (+ 33 %), tout en faisant passer le prix de 0,89 euro à 1,04 euro le kilo (+ 17 %). Même chose pour la pomme de terre dont les tonnages ont augmenté de 11 % et les prix de 4 %. En revanche, les

ventes de raisins ont diminué de 28 % en tonnage et de 10 % en prix. Et si le tarif

des fraises a augmenté de 21 % d'une année sur l'autre pour compenser la hausse des coûts de production, les ventes, elles, ont chuté de 29 %. Pour autant, la Sica ne s'est pas retrouvée avec des centaines de cageots de fraises sur les bras. « L'avantage d'être un groupement de producteurs, c'est que nous pouvons adapter l'offre à la demande en fonction de ce que nous pressentons du marché. Pour les fraises, par exemple, nous avons réduit les enclavements afin de ne pas nous retrouver en surproduction. »

### AU SERVICE DE SES PRODUCTEURS

Contrairement à un grossiste lambda, Bio Pays Landais est avant tout au service de ses producteurs. D'ailleurs, 37 d'entre eux



Drive





« Tout ce qui pousse sous nos latitudes, on le propose », assure le directeur Michel Bonadeo

© Patxi Beltráiz - Hans Lucas

## DU RESTAURANT À LA CENTRALE D'ACHAT

Avec son offre diversifiée, Bio Pays Landais séduit tous les circuits de distribution de la région. Les centrales d'achat de la grande distribution du Sud-Ouest génèrent 33 % du chiffre d'affaires de la Sica. Les magasins bio (environ 70) arrivent en deuxième position avec 25 % des ventes. Les expéditions hors région sur des productions très spécifiques, comme l'asperge, fournissent 18 % du chiffre d'affaires. Une trentaine de commerçants non sédentaires et une quinzaine de boutiques à la ferme se partagent 15 % des ventes. Enfin, la restauration commerciale et collective représente 9 % du chiffre d'affaires.

« En restauration commerciale, nous travaillons avec une centaine d'établissements, précise le directeur Michel Bonadeo. Souvent, il s'agit de petites commandes de quelques kilos de fruits et de légumes. Pour les servir au mieux, nous nous sommes équipés de trois véhicules qui réalisent des tournées de livraison quotidiennes. »

La vente directe est un segment que la Sica a pour l'instant peu développé.

Elle propose toutefois depuis 2017 une boutique en ligne, Le Panier biologique, sur laquelle les particuliers peuvent commander des paniers précomposés ou en libre choix à retirer à Saint-Geours-de-Maremne en click and collect. Depuis 2020, la Sica s'est également lancée sur l'application Too good to go pour revaloriser ses écarts de tri.

sont sociétaires et participent à la gouvernance de la Sica au cours d'une assemblée générale annuelle.

« En plus de voter l'évolution des projets, devenir sociétaire permet aux producteurs d'être prioritaires sur les apports. Ils s'engagent sur une planification et de notre côté, nous nous engageons à commercialiser la totalité de leur production. » Seuls les producteurs qui travaillent depuis au moins deux ans avec la Sica peuvent prétendre à souscrire des parts

sociales. « Il faut aussi qu'ils soient fiables, sérieux, qu'il y ait une bonne communication entre nous et que leur adhésion soit validée par les autres sociétaires », complète Michel Bonadeo.

Pour compléter les gammes, Bio Pays Landais fait appel à des producteurs non sociétaires. Et maintenant que la demande ne baisse plus, elle est prête à en accueillir de nouveaux. « Nous étudions les projets en fonction des terroirs et des objectifs des agriculteurs, afin de créer des partenariats gagnant-gagnant. » La Sica recherche notamment des producteurs de céleri-rave, brocoli, panais, poires, kiwis et raisin. ■





# Les Landes s'affichent en couleurs

Chacun avec son style, les créateurs d'affiches landaises subliment le territoire et donnent à voir leurs visions d'un paysage, d'une architecture et d'un art de vivre inspirants, entre pins et océan.

Par Isabelle TRANCOEN

**A**vec Seaty Map, Jellyfish, Pignada ou encore Marcel Travel Posters, les Landes sont une terre fertile pour les graphistes. Ces marques locales d'affiches ont su séduire les locaux comme les touristes. Nombreux sont les créateurs à s'être lancés avec l'envie de combiner leur savoir-faire et un attachement fort aux paysages singuliers qui les entourent. À l'instar de Rémi Laurend, fondateur de la marque Pignada (forêt de pins en gascon) : « Mon concept est basé sur le pin que je décline depuis 2021 sur plusieurs types de supports et objets. Avec mes affiches, je voulais proposer une inspiration très locale, sans pour autant nommer les lieux, cela permet à chacun de se faire sa propre interprétation. Je suis originaire du Pays basque

Rémi Laurend, fondateur de la marque Pignada, décline la forêt landaise sur plusieurs types de supports



Esprit néovintage pour  
les affiches de Marcel Travel Posters  
de Julien et Jessy Veril



le plaisir, en parallèle de son travail dans l'industrie du surf, raconte sa femme Jessy, directrice commerciale de la marque. Puis, encouragé par son entourage, il a débuté la commercialisation de ses créations en 2015. L'idée était de remettre au goût du jour les anciennes affiches, d'en reprendre les codes graphiques, avec des couleurs modernes. » Si Biarritz a été le premier spot à l'honneur chez Marcel Travel Posters, les Landes ont rapidement conquis le cœur du couple qui a ajouté Biscarrosse, Contis, Capbreton, Hossegor, Seignosse ou encore Dax à leur liste désormais longue des territoires représentés. En France et à l'international.

De son côté, Aurélie Evrard, basée à Lit-et-Mixe et créatrice de la marque Jellyfish Travel Posters, s'inspire depuis 2018 « des affiches aériennes et ferroviaires des années 1800 » pour proposer une collection d'illustrations modernes des Landes, du Pays basque, de la Gironde et des Pyrénées. « Je vis depuis 25 ans dans les Landes et j'aime tout particulièrement la lumière que l'on peut voir à travers les pins, confie la graphiste

mais je suis tombé amoureux des Landes, notamment de la forêt. Paradoxalement, on vit parmi les pins mais peu de marques ont choisi de mettre la forêt en avant. J'avais donc envie de proposer quelque chose de différent, tout en restant basé sur cette nature à laquelle je suis très attaché ». Les affiches Pignada, issues d'un

travail collaboratif avec des artistes, offrent un style « élégant, graphique et décoratif ».

### INSPIRATION RÉTRO

Dans un esprit néovintage, inspiré par les anciennes affiches de voyage, Julien Veril a créé Marcel Travel Posters. « En 2012, il a commencé à réaliser des affiches pour





Seaty Map



# CÔTE LANDAISE

Signées Sharon Vigna, les affiches Seaty Map célèbrent les activités, lieux et monuments emblématiques de la ville représentée



Pour Jellyfish Travel Posters, Aurélie Evrard s'inspire des affiches aériennes et ferroviaires des années 1800



originaire du Mans. C'est même devenu un peu ma marque de fabrique puisqu'on retrouve ces éclats de lumière dans mes affiches. Je trouve également mon inspiration dans les mangas. » En parallèle de la quarantaine de modèles disponibles sur son site internet, dans sa boutique et chez ses revendeurs, Aurélie Evrard réalise des illustrations sur commandes pour des municipalités du secteur qui ont eu le coup de cœur pour son univers graphique.

### SE SOUVENIR DES LIEUX

Dans un style très différent, à la fois « coloré, ensoleillé et résolument optimiste », Sharon Vigna propose quant à elle des cartes grand format, allant des Landes au Pays basque en passant par la Gironde. Chacune de ses affiches – numérotées – célèbre les activités phares, les lieux incontournables

et les monuments emblématiques de la ville représentée. Une représentation à la fois ludique et joyeuse. Cette passion pour la cartographie lui vient de son attachement profond à la côte landaise mais aussi de son goût prononcé pour les voyages. « Pour moi, les cartes ont ce formidable don de susciter l'émotion, la nostalgie et la curiosité de toutes les générations, explique la créatrice de Seaty Map. C'est le temple des souvenirs d'une aventure, d'un moment de vie que l'on prendra plaisir à se remémorer. C'est aussi un objet précieux pour montrer son attachement à une ville natale, une terre d'adoption, une destination coup de cœur. »

### INSPIRÉS ET ENGAGÉS

Si chacun(e) a son style très reconnaissable, tous ces créateurs ont un engagement commun fort :

une fabrication française et écoresponsable. Tous ont en effet choisi de faire imprimer leurs affiches localement (Dax, Mont-de-Marsan) ou, a minima, en France. Certains créateurs, à l'image de Sharon Vigna de Seaty Map, ont même choisi de recourir à des emballages en matières recyclées, voire biodégradables et compostables. Une démarche qui trouve son prolongement dans tous les autres objets proposés par ces créateurs landais qui ont joué la carte de la diversification (tote bags, bougies, cartes postales, sets de table, mugs, etc.). ■





# Armagnac Carole Garreau

## « Un bon Salon... quand même »

Carole Garreau a participé au 60<sup>e</sup> Salon international de l'agriculture, du 24 février au 3 mars dernier, à Paris. L'armagnac hors d'âge du château Garreau y a obtenu la médaille d'or au Concours général agricole. Impressions.

Propos recueillis par Hubert RAFFINI

**Les Annonces Landaises : C'est la huitième fois que vous tenez un stand au Salon de l'agriculture. Quel est le bilan de ce millésime 2024 ?**

**Carole Garreau :** Ce salon s'est très bien passé. On a ressenti un réel intérêt pour l'armagnac. On a rencontré des clients récurrents, mais aussi de nouveaux clients qui s'intéressaient aux spiritueux en général et qui sont venus découvrir l'armagnac. Ce moment parisien est important à titre commercial, mais également pour l'image de l'armagnac. Nous avons à convaincre que ce n'est pas uniquement un digestif. Cette image-là est encore bien ancrée dans les esprits. À nous de montrer que l'on peut vraiment faire toutes les expériences, du cocktail jusqu'au digestif.

**LAL : De la première dégustation au palais confirmé, il y a également plusieurs paliers ?**

**C. G. :** En effet, il est plus facile de démarrer par un assemblage, comme notre hors d'âge ou un VSOP (Very

Superior Old Pale) qui sont plus consensuels. Le principe d'un assemblage, c'est souvent ça, c'est d'être plus consensuel, de pouvoir plaire à plus de monde. Alors que le palais confirmé va aller en général sur un millésime qui a sa personnalité, une typicité plus marquée.

**LAL : Votre hors d'âge a d'ailleurs été primé. Vous aviez travaillé spécialement pour l'obtention de la médaille d'or ?**

**C. G. :** Spécialement non. C'est difficile de savoir quelles sont les sensibilités des palais du jury. Il y a toujours une composante subjective. On peut tomber sur une table où les jurés préfèrent le boisé ou une autre le fruité. L'année dernière déjà - ma modestie dut-elle en souffrir - nous avons obtenu une médaille d'or sur la blanche d'armagnac. On ne travaille pas pour une médaille, mais pour faire des produits de qualité. C'est la philosophie, le positionnement de la maison. Tout le travail de l'élevage, donc du vieillissement en barriques neuves, est déterminant. Il n'y a aucun ajout d'intrants, de caramel ou d'autre chose. C'est le temps en barrique qui va donner à l'armagnac sa couleur et ses orientations plutôt fruitées ou plutôt boisées. De plus, nous demandons aux tonneliers des temps de chauffe de la barrique qui font la différence.

**LAL : Ce Salon a été un peu chahuté par des agriculteurs en colère. Est-ce que cela vous a posé problème ?**

**C. G. :** Aucun. D'autant que nous sommes solidaires. Parce que les vigneron sont dans la même



Stand 3C191, avec Carole Garreau et son mari Michel pour déguster des bouquets uniques



## AU CŒUR DU BAS-ARMAGNAC

Le château Garreau, également connu sous le nom de domaine de Gayrosse, est situé au cœur du Bas-Armagnac, à proximité de Labastide-d'Armagnac. Les 27 hectares de vignes, principalement dédiés à l'eau-de-vie gasconne, sont conduits en agriculture raisonnée et ont obtenu le label Haute Valeur environnementale. Son terroir ensoleillé, ses bois de chêne, son chai souterrain plus que centenaire, ses alambics (1919 et 1932) toujours en service donnent à ce fleuron de l'armagnac une personnalité, une saveur et un bouquet qui embaument prunelle et violette.

situation que les autres agriculteurs et parce que le mouvement est totalement fondé. Il y a énormément de problématiques agricoles oubliées ou non résolues, ne serait-ce que pour le niveau de vie. Nous travaillons beaucoup et nous n'avons pas forcément des revenus à la hauteur du travail réalisé. On est aujourd'hui dans une équation difficile à résoudre où il faut nourrir la population avec des produits sains, de qualité, mais pas chers, tout en respectant l'environnement. De plus, cela fait quatre années qu'en raison des conditions climatiques, on n'a pas eu une récolte normale et que les charges augmentent sans arrêt puisqu'on a connu l'inflation comme tout le monde, mais aussi l'augmentation du prix des matières premières liée à la fois au Covid et à la guerre en Ukraine. Quant au système d'assurance multirisque climatique, il existe mais il n'est plus du tout adapté aux évolutions climatiques. ■



# Intersport en renouveau

**SAINT-PAUL-LÈS-DAX** · Le groupe Darcheville a récemment racheté le magasin de Bruno Lasaosa dont le père, Paul, ex-international de rugby à l'USDax, avait ouvert boutique en 1949. En toute discrétion, son PDG, Frédéric Darcheville, ex-sous-officier dans la Marine nationale, a des ambitions dans les Landes.

Par Julie DUCOURAU

**A**près des semaines de travaux, c'est un tout nouvel Intersport qui vient d'ouvrir à Saint-Paul-lès-Dax. Moquette gris noir au sol, luminaires neufs au plafond, habillage bois pour un effet plus chaleureux notamment côté surfwear, senteurs variées dans certains rayons, grandes photos couleurs de vagues, de pins, de soleil à l'entrée, images en noir et blanc en cabines d'essayage de sportifs locaux comme le pelotari Dan Nécol, les rugbymen de l'USDax, ou les footballeurs vainqueurs de la dernière Coupe Intersport Lasaosa... Un sacré changement pour les habitués du magasin de sport emblématique de la vie dacquoise.

## DU COMMERCE AVEC DES PERSONNELS

Au 1<sup>er</sup> mai 2023, le groupe Darcheville a racheté le magasin à Bruno Lasaosa qui y reste associé. « On a remis un coup de neuf en installant un nouveau concept de magasin pour mieux accueillir le client, tout en gardant l'image historique, à même d'attirer les fidèles comme les plus jeunes. Le tout en ayant toujours des collaborateurs compétents au service du client dans un état d'esprit exceptionnel, c'est ça le



Dans le magasin entièrement rénové de Saint-Paul-lès-Dax, Frédéric Darcheville parie sur un chiffre d'affaires à 12 millions d'euros d'ici trois ans (8,5 millions aujourd'hui)

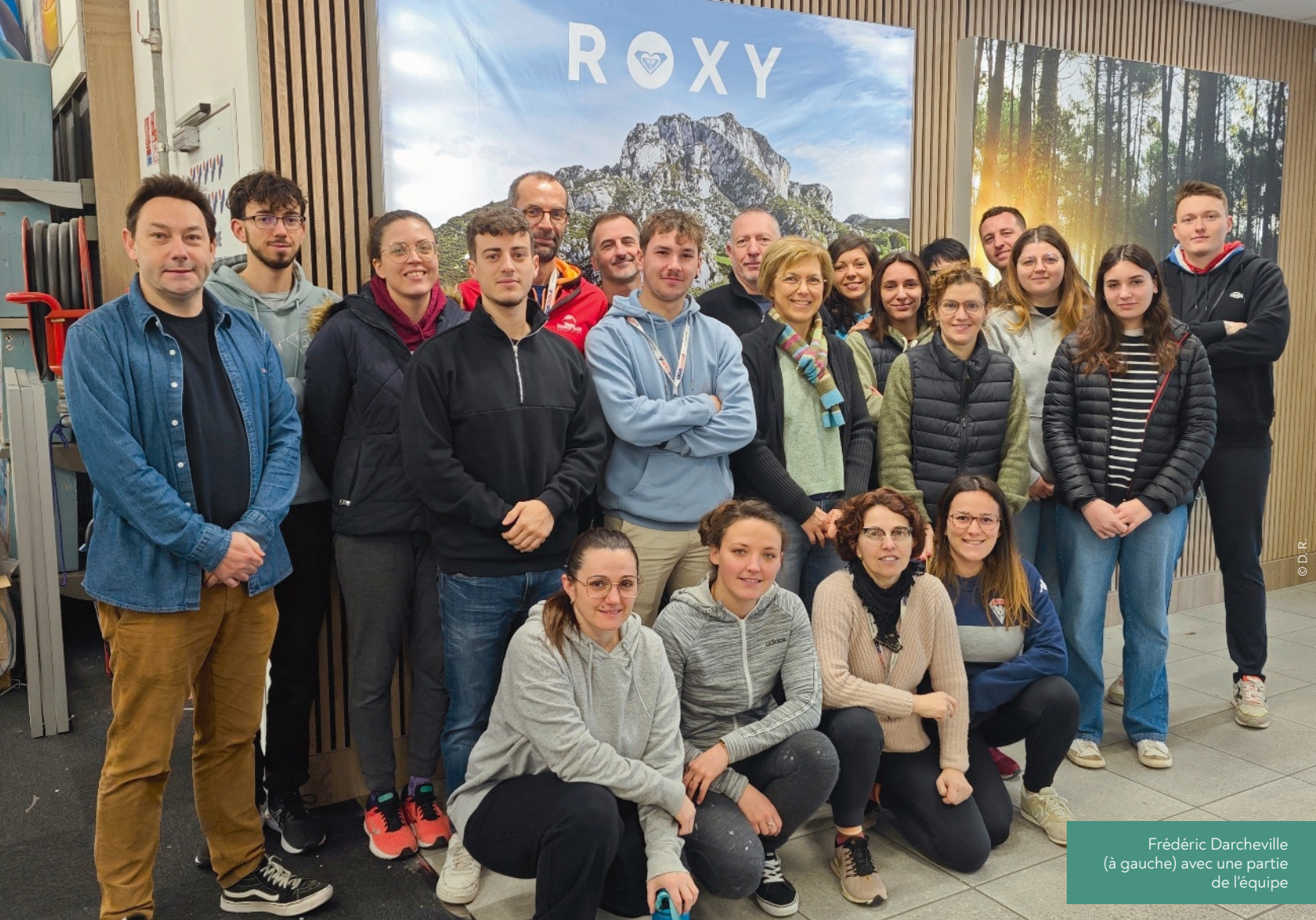
commerce », fait valoir Frédéric Darcheville, membre du comité concept Intersport France, qui accompagne aussi désormais le magasin de Saint-Vincent-de-Tyrosse dans les achats et la communication.

D'une famille de commerçants (bistrotiers et fleuristes) à Saint-Omer dans le Nord, Frédéric Darcheville a commencé sa carrière dans la Marine nationale, sous-officier à Toulon en missions en Afrique et tout autour du monde. Ayant quitté l'armée au moment des restructurations sous Jacques Chirac, il entre chez Intersport dans le Finistère Nord où il passe, « en trois mois, de vendeur à directeur ». Puis enchaîne dans les magasins de Limoges, au Canada et en Normandie où il devient numéro trois du groupe Rihouet alors détenteur de ce géant du sport qui fonctionne en coopérative d'entrepreneurs indépendants.

## BIENTÔT TROIS NOUVEAUX MAGASINS ?

À la quarantaine, son rêve de venir habiter dans le Sud-Ouest pour sa qualité de vie se concrétise il





Frédéric Darcheville (à gauche) avec une partie de l'équipe

y a 10 ans en entrant chez Intersport Bayonne qu'il finit par quitter pour monter récemment son propre groupe, avec aujourd'hui également dans son escarcelle l'Intersport, le Blackstore (vêtements, chaussures et accessoires mode) et le Go Sport d'Agen (Lot-et-Garonne).

À Saint-Paul-lès-Dax où se situe le siège social du groupe, il parie sur un chiffre d'affaires à 12 millions d'euros d'ici trois ans (8,5 millions aujourd'hui) avec ce magasin entièrement rénové et son équipe d'une quarantaine de salariés. Dans sa stratégie d'entreprise, 25 000 cartes permettant de bénéficier à l'année de promotions chez Intersport ont notamment été distribuées aux adhérents des clubs sportifs locaux partenaires.

« L'idée est aussi de développer l'image d'Intersport dans les Landes et notamment sur la côte où il y a des opportunités », indique Frédéric Darcheville, sans préciser les lieux d'implantation potentiels de son futur Intersport, en plus d'un Blackstore et un Outlet Intersport (déstockage). Objectif ? Passer le chiffre d'affaires du groupe aux 134 salariés aujourd'hui, de 24 millions d'euros à 45 millions sous cinq ans. « Soyons fous ! », lance l'homme d'affaires qui n'est pas du genre à rester inactif. ■

## DÉVELOPPER LE SERVICE CLUBS ET COLLECTIVITÉS

C'était déjà la force du groupe Lasaosa, mais le groupe Darcheville s'est donné pour objectif de renforcer encore le service aux clubs, associations et entreprises. Personnaliser des maillots, casquettes et autres supports en sérigraphie ou broderie, fournir des ballons, balles, buts ou panneaux de baskets professionnels, créer des bâches ou objets publicitaires, vendre des coupes et médailles, etc. À ce jour, 600 structures dont 250 clubs de sports collectifs (basket, rugby, foot, handball...) sont déjà clients, des Landes à la côte basque. « Nous allons démarcher les clubs, associations du département et au-delà, et aussi les hôpitaux, des restaurants et entreprises », affirme Frédéric Darcheville, le PDG du groupe éponyme, donnant comme objectif à ce service un chiffre d'affaires à 3 millions d'euros d'ici trois ans, contre 1,7 million aujourd'hui.





Transports collectifs

# La RATP

sur la

# côte basque

Trois nouveaux délégataires, dont RATP Dev pour la zone littorale, ont été désignés par la communauté d'agglomération du Pays basque pour son réseau de transports en commun. L'objectif est d'augmenter de 30 % l'offre de transport.

Par Vincent BIARD

**L**e 29 février dernier, la communauté d'agglomération du Pays basque a désigné les nouveaux délégataires en charge des services du réseau Txik Txak regroupant les lignes de bus et de Trambus de 161 communes. Lors de son lancement en 2020, ce réseau s'appuyait sur 26 contrats de services. Dorénavant, l'opérateur RATP

Dev (filiale de la RATP) exploitera la zone littorale et Transdev s'occupera du rétro-littoral en association avec la société de transport locale Hiruak Bat. Celle-ci prendra également en charge la zone intérieure. Quatre contrats spécifiquement dédiés aux transports scolaires compléteront cette réorganisation qui prendra effet pour huit années à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

## 12 MILLIONS DE KILOMÈTRES PAR AN

Avec ces nouveaux délégataires, la communauté d'agglomération du Pays basque vise l'extension de son offre de transport de 9 millions à près de 12 millions de kilomètres par an. Opérationnelle le 6 janvier 2025, cette offre couvrira les 158 communes réunies au sein de la communauté Pays basque (CAPB) ainsi que les communes de Tarnos, Ondres et Saint-Martin-de-Seignanx dans les Landes, soit un bassin de population de 330 000 habitants. En 2023, le réseau Txik Txak a connu son année record avec 12 millions de voyages (hors carte scolaire) et la CAPB vise une progression annuelle de 10 % pour désengorger le trafic routier.

## DES LIGNES POUR LES ENTREPRISES

Sur le secteur du littoral attribué à RATP Dev Pays Basque Adour (RD PBA), l'évolution de l'offre conduira à une production kilométrique augmentée de 20 %. « Ensemble, nous ambitionnons de réduire les déplacements en voiture à 52 % d'ici 2030 sur le territoire », avance Serge Reynaud, directeur exécutif France-Suisse de RATP Dev. Les lignes devraient être simplifiées pour une meilleure lisibilité et avec des trajets directs sans troncs communs. La permanence de l'offre devrait être assurée sur la journée sur l'ensemble des lignes. La fréquence du réseau Tram'Bus devrait être augmentée. Huit lignes dédiées à la desserte des entreprises dont Technoflex, le centre hospitalier, Dassault ou le Centre européen de fret de Mouguerre devraient être mises en place. ■





## Nouvelle-Aquitaine **EDF RENFORCE SA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ BAS-CARBONE**

« Les 9 000 femmes et hommes du groupe EDF Nouvelle-Aquitaine, de la production au service client, rassemblent au quotidien leurs expertises et savoir-faire pour répondre au défi de neutralité carbone des territoires », affirme dans un communiqué Martin Leys, directeur action régionale EDF Nouvelle-Aquitaine. Engagé aux côtés de la région Nouvelle-Aquitaine pour accélérer la transition énergétique et ainsi atteindre la neutralité carbone du territoire, EDF s'est engagé à poursuivre le développement de sa production d'électricité

bas-carbone en 2024. Outre la poursuite du Grand Carénage de la centrale du Blayais, amorcé en 2021, l'installation d'une centrale solaire de 5,7 hectares aux abords de la centrale nucléaire de Civeaux (86), et le déploiement du premier démonstrateur d'agrivoltaïsme sur vignes, Vitisolar, en 2023, EDF étoffera les sept parcs éoliens et 22 centrales solaires déjà exploités par EDF Renouvelables. Un projet de centrale solaire au Verdon-sur-Mer, en partenariat avec le Grand Port Maritime de Bordeaux, doit également sortir de terre. EDF va aussi conforter ses 62 barrages hydrauliques, première source d'électricité renouvelable en France. Pour mener à bien l'ensemble de ses projets, le groupe recrutera en 2024 plus de 800 personnes sur l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine.



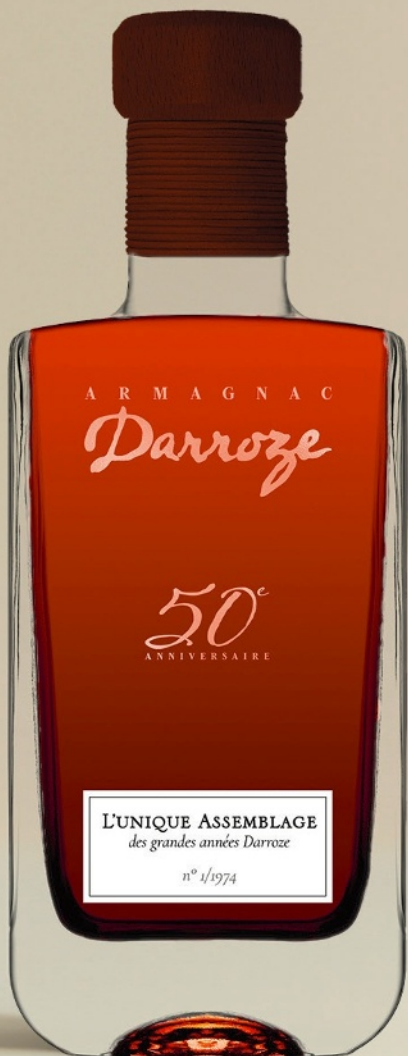
## Agriculture 82<sup>E</sup> CONGRÈS DU MODEF : « UN AUTRE MODÈLE AGRICOLE EST POSSIBLE »

« Reprenons les fermes », tel était le mot d'ordre du 82<sup>e</sup> congrès du Modéf des Landes (syndicat des exploitants familiaux) qui s'est tenu à Gamarde-les-Bains le 8 mars et auxquels les 300 adhérents du département étaient conviés.

Entre atelier sur la ferme de demain, table ronde sur les débouchés rémunérateurs (magasin de producteurs, Amap, restauration collective...) et bodega paysanne, l'assemblée générale a réaffirmé la nécessité de « faire entendre une autre voix : celle de l'agriculture familiale, paysanne et régénératrice ». Selon le Modéf, « un autre modèle est possible, un modèle vertueux économiquement, écologiquement et socialement. Un modèle créateur de valeur ajoutée sur les fermes, de vitalité dans les campagnes et de vocations chez le plus grand nombre. Ce modèle existe sur les fermes familiales, paysannes et... nourricières. Mais il est mis sous pression par une agro-industrie vorace. Il est grand temps d'inverser la tendance ! »



© Shutterstock



## Export LES ARMAGNACS DARROZE RENFORCENT LEUR PRÉSENCE AUX ÉTATS-UNIS

En cette année anniversaire pour la maison Darroze qui fête les 50 ans de sa création par Francis Darroze, la marque familiale de Roquefort, reprise par son fils Marc depuis 30 ans, affirme sa stratégie à l'export, sur le marché américain où ses armagnacs sont distribués depuis 1981. Elle entend « renforcer sa présence sur les États de Californie, Colorado, Texas, Illinois, Floride, Washington DC, New York et Massachusetts ». Une distribution par État « assez rare sur le marché américain (beaucoup utilisent un importateur national qui choisit lui-même ses distributeurs), qui leur permet d'éviter le mille-feuille habituel sur ce marché, de choisir le profil de ses distributeurs et de mieux contrôler ses prix de vente ». Cette organisation, assure la maison, permet aux armagnacs Darroze de « se positionner parmi les leaders du marché avec une valorisation par bouteille très au-dessus de l'ensemble des marques d'armagnacs distribuées aux USA. »





## Emballages **PROGRAMME D'INVESTISSEMENT CHEZ SOCIÉTÉ NOUVELLE CAULONQUE**

Située à Soustons depuis 1960, la Société Nouvelle Caulonque (SNC) est spécialisée dans la conception et la réalisation de moules de grande production pour la plasturgie, avec en spécialité la fabrication de moules d'injection prêts à produire de l'emballage, souvent alimentaire. L'entreprise aux 46 salariés a lancé ces derniers mois un programme d'investissement d'1,1 million d'euros pour de nouvelles machines déjà sur site afin de s'ouvrir sur des outillages plus complexes adaptés à des matières recyclées ou biosourcées, selon son président, Stéphane Rousseau. À savoir par exemple des moules dotés de la technologie de compression pour réaliser des objets avec moins de plastique. Le mouliste spécialisé dans l'emballage, et doté d'un atelier avec centre d'essai, est, pour ce faire, accompagné par la région Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 100 000 euros.

## Thermalisme **THERMES ADOUR CHERCHE À SÉDUIRE PLUS DE CLIENTÈLE LOCALE**

L'objectif est de faire « découvrir le thermalisme médical à la population locale » dans un département qui attire des dizaines de milliers de curistes chaque année, mais peine à convaincre les Landais (seulement 10 % de la clientèle) qui disposent pourtant de toutes les infrastructures à proximité. Après les Thermes des arènes à Dax le 9 mars, le groupe Thermes Adour ouvre les portes de Thermes de Christus à Saint-Paul-lès-Dax le 23 mars. Des visites immersives tout l'après-midi, en accès libre et au contact des professionnels pour « toucher la boue, sentir l'essence de térébenthine, voir les baignoires en fonctionnement, découvrir les parcours de marche », et même participer à une séance de « danse bien-être ». De quoi se projeter vers les cures méridiennes (14 h - 17 h) ou du soir (17 h - 20 h) plus adaptées aux locaux, notamment ceux qui travaillent. En prime, un jeu-concours pour gagner des « sessions découverte » chez Thermes Adour.







MURIEL  
BAYARD



# La loi de partage de la valeur : une opportunité ?

La loi de partage de la valeur est au cœur des dispositifs d'épargne salariale et retraite. Si certaines mesures sont rendues obligatoires, d'autres sont facultatives, mais elles ont toutes le même objectif de contribuer à généraliser l'épargne salariale dans les entreprises tout en renforçant le dialogue social. Décryptage des mesures phares.

Par Muriel Bayard, directrice conseil social – paie chez In Extenso Mont-de-Marsan

**L**a loi n° 2023-1107 du 29 novembre 2023 (J. O. 30/11/2023), visant à transposer l'accord national interprofessionnel sur le partage de la valeur au sein des entreprises, est venue aménager et créer des dispositifs pour dynamiser le partage de la valeur dans les entreprises.

## 1. LA PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR ASSOULIE

La loi a modifié le régime de la prime de partage de la valeur (PPV) pour les années 2024 à 2026.

Ce dispositif facultatif, créé en juillet 2022, pérennise l'ancienne prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA) instaurée en 2019. Il s'en inspire largement, mais en diffère sur certains aspects pour en élargir le champ d'application. Il demeure un dispositif d'accès facilité pour les entreprises.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2023, le dispositif a évolué sur trois points majeurs :

- une prolongation du régime d'exonération sociale renforcée jusqu'au 31 décembre 2026 pour les entreprises de moins de 50 salariés ;





- la possibilité d'effectuer deux versements par an, ce qui offre une flexibilité accrue aux entreprises dans la gestion de leurs primes de partage de la valeur, mais toujours dans la limite annuelle de 3 000 à 6 000 euros selon les conditions. Le grand intérêt de cette mesure est de pouvoir verser des primes d'un montant différent selon des critères distincts ;

- la possibilité de placer la PPV dans un plan d'épargne entreprise et/ou d'épargne retraite. Avec cette modalité de placement, la PPV rentre dans la cour de l'épargne salariale.

La mise en œuvre pouvant être formalisée par simple décision unilatérale de l'employeur, après consultation du comité social et économique (CSE), les entreprises s'emparent progressivement du dispositif notamment au mois de décembre pour améliorer la rémunération annuelle, tout en profitant d'un régime social et fiscal de faveur. Selon une étude de la Dares, près de 5 millions de salariés des branches marchandes non agricoles ont perçu une PPV en 2022 représentant une moyenne de 806 euros par bénéficiaire.

## 2. LES NOUVEAUX DISPOSITIFS DE PARTAGE DE LA VALEUR

Un nouveau mécanisme obligatoire pour les petites entreprises :

À titre expérimental, le texte instaure l'obligation dans les entreprises de 11 salariés et plus non

soumises à la mise en place d'un régime de participation (< 50 salariés) de se doter d'un dispositif d'épargne salariale au titre de l'exercice suivant dès lors que, pendant trois exercices consécutifs, elles réalisent un bénéfice net fiscal au moins égal à 1 % du chiffre d'affaires.

Les entreprises pourront répondre à cette obligation par :

- soit la mise en place d'un régime de participation ou d'intéressement ;
- soit l'abondement d'un plan d'épargne salariale (PEE, PERCO ou PERE-CO, interentreprises) ;
- soit l'attribution d'une prime de partage de la valeur.

Le dispositif s'appliquera pour la première fois en 2025, si le bénéfice net fiscal excède 1 % du chiffre d'affaires en 2022, 2023 et 2024.

Pour les entreprises de 50 salariés et plus : la loi instaure une nouvelle obligation de négociation avant le 30 juin 2024 sur l'augmentation exceptionnelle de bénéfice.

Toute entreprise de 50 salariés et plus disposant d'un ou de plusieurs délégués syndicaux ayant ouvert une négociation pour mettre en œuvre un dispositif d'intéressement ou de participation doit désormais également négocier sur :

- la notion « d'augmentation exceptionnelle de son bénéfice » ;
- les modalités de partage de la valeur avec ses salariés qui peut se traduire par la mise en œuvre :
  - d'un dispositif d'intéressement lorsqu'il n'existe pas dans l'entreprise ;
  - du versement d'un supplément de participation ou d'intéressement

si l'accord en application duquel il est versé a donné lieu à un versement ;

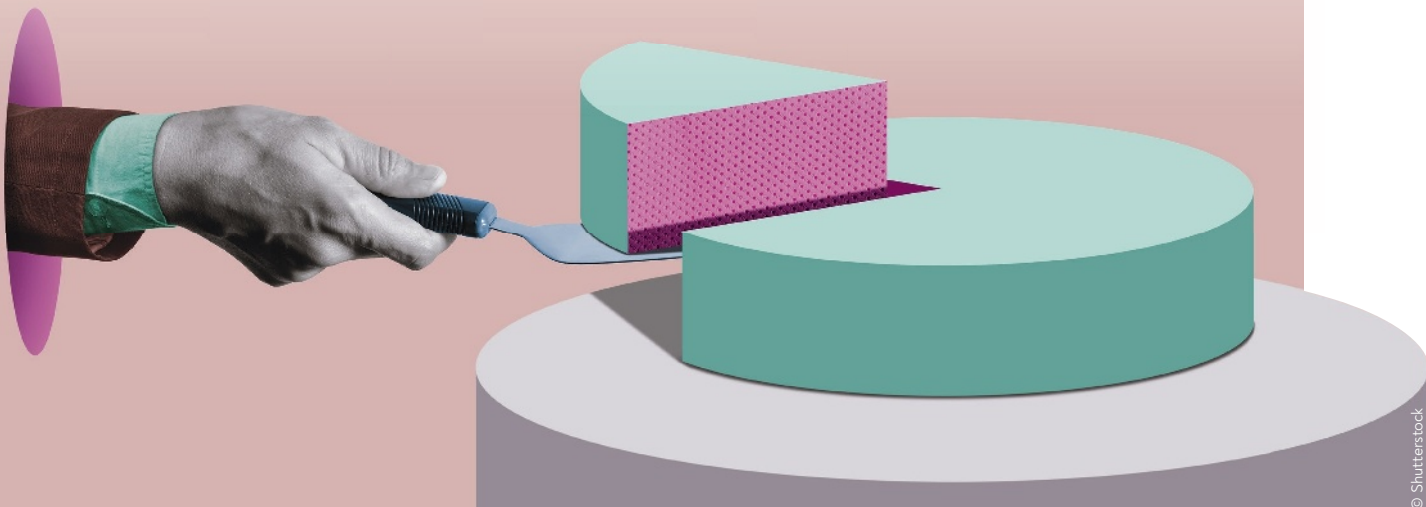
- d'un abondement sur un plan d'épargne salariale ;
- d'un versement d'une prime de partage de la valeur.

Il est à noter que cette obligation de négociation n'est assortie d'aucune sanction à date et reste réservée aux entreprises dotées d'un délégué syndical spécifiquement.

Un nouveau dispositif facultatif intitulé « plan de partage de la valorisation de l'entreprise (PPVE) » est instauré.

Toutes les entreprises peuvent mettre en place par voie d'accord une prime, au profit des salariés

“ La loi de partage de la valeur donne de la latitude aux entreprises pour choisir une des multiples mesures pour renforcer la participation des salariés aux performances de leur entreprise ”







ayant au moins un an d'ancienneté, dans le cas où la valeur de l'entreprise a augmenté pendant une période de trois ans. Ce nouveau dispositif est assorti d'un régime incitatif socialement et fiscalement.

Tout l'enjeu pour l'accord d'entreprise résidera dans la définition d'un taux de variation de cette valorisation sur trois ans, appliqué à un montant de référence, également à négocier. Le montant pourra être modulé en fonction de la rémunération du salarié, de son niveau de qualification ou de la durée de travail.

La loi de partage de la valeur précise la notion de valorisation pour les entreprises cotées mais laisse aux entreprises non cotées le soin de définir par accord une formule de valorisation. La loi précise qu'elle pourra s'appuyer sur des comparaisons avec d'autres entreprises du même secteur. En l'absence de formule prévue ou si cette dernière est impossible à appliquer, la valorisation de l'entreprise sera égale au montant de l'actif net réévalué selon le bilan le plus récent.

Le dispositif bénéficie d'un cadre fiscal et social attractif avec une exonération de cotisations sociales pour les primes versées en 2026, 2027 et 2028 (primes néanmoins soumises à CSG, CRDS et à une contribution patronale spécifique de 20 %) et à une exonération d'impôt sur le revenu lorsque ces sommes sont placées sur un plan d'épargne salariale.

L'intérêt principal du dispositif réside dans sa vision à moyen/long terme. Il ne se base pas sur un bénéfice ou une marge qui peut varier d'une année sur l'autre, mais sur la hausse de la valeur de l'entreprise. Il permet d'intéresser les salariés à la valorisation de l'entreprise sans passer par le dispositif d'actionnariat salarié.

### 3. L'INTÉRESSEMENT ENCOURAGÉ

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2023, la loi encadre la possibilité pour les accords d'intéressement de prévoir le versement d'avances sur les sommes dues au titre de l'intéressement en cours d'exercice. Cette disposition vise à faciliter la distribution des bénéfices aux salariés de manière anticipée, contribuant ainsi à renforcer leur motivation et leur engagement au sein de l'entreprise.

Afin d'atténuer la hiérarchie des rémunérations, la loi autorise désormais les entreprises à appliquer un plancher ou un plafond au salaire pour la répartition de l'intéressement. Cette mesure vise à promouvoir une distribution plus équitable des bénéfices entre les salariés, en prenant en compte des critères tels que la performance individuelle et collective.

Rappelons que l'intéressement demeure un dispositif facultatif volontaire créé en 1959 consistant à verser une prime annuelle avec une grande liberté dans la détermination de la formule de calcul basée

soit sur des indicateurs comptables ou les performances (objectifs qualitatifs).

### 4. LA PARTICIPATION AMÉNAGÉE

Ce dispositif a subi un aménagement majeur avec la possibilité pour les entreprises qui mettent en place à titre volontaire un dispositif de participation, d'opter pour un régime dérogatoire à la formule légale.

Cette mesure vise à offrir aux petites entreprises une plus grande flexibilité dans la mise en place de dispositifs de participation, adaptés à leur situation spécifique.

Un tempérament au principe de non-substitution de la participation à un élément de rémunération est également prévu. Il vise à garantir que la participation ne soit pas utilisée comme un substitut à d'autres formes de rémunération, mais comme un complément. Il prévoit toutefois un tempérament, puisqu'en cas de suppression totale ou partielle d'un élément de rémunération, cette règle de non-substitution ne peut avoir pour effet de remettre en cause les exonérations sociales et fiscales attachées au régime dès lors qu'un délai de 12 mois s'est écoulé entre le dernier versement de cet élément de rémunération et la date d'effet de l'accord de participation.

Pour les entreprises de plus de 50 salariés, plusieurs dispositions visant à intégrer dans le Code du





# “ Le partage de la valeur doit permettre à l'entreprise de fidéliser ses salariés et d'attirer de nouveaux talents ”

travail certaines précisions issues de *Guide d'épargne salariale* ont été prévues dont notamment la possibilité, au même titre que l'intéressement de prévoir le versement, en cours d'exercice, d'avances sur les sommes dues au titre de la participation.

## 5. L'ÉPARGNE SALARIALE RÉVISÉE

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, le règlement du plan d'épargne d'entreprise devra prévoir au moins un fonds d'épargne verte. Cette nouvelle obligation s'appliquera également aux plans d'épargne retraite à compter du 24 octobre 2024.

## 6. L'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES (AGA) FAVORISÉES

La loi prévoit un relèvement des plafonds d'attribution d'actions gratuites, ainsi qu'un assouplissement du régime pour les bénéficiaires. Cette mesure vise à encourager les entreprises à distribuer des actions gratuites à leurs salariés, en tant qu'outil de participation et de motivation.

En adaptant les modalités d'appréciation du plafond individuel et en permettant l'attribution

d'actions aux mandataires sociaux dans les groupes non cotés, la loi cherche à rendre le dispositif d'attribution d'actions plus attractif et accessible.

La loi de partage de la valeur donne donc de la latitude aux entreprises pour choisir une des multiples mesures pour renforcer la participation des salariés aux performances de leur entreprise. On peut souligner que la nouvelle obligation faite aux entreprises de 11 à 49 salariés d'adopter au moins un des dispositifs, si elles remplissent les conditions de bénéfice visées, n'est qu'une mesure expérimentale et le recours à la PPV reste un moyen simplifié de remplir les nouvelles obligations.

Si les dispositifs d'intéressement et de PPV peuvent être librement déterminés, caractérisant ainsi des mécanismes flexibles à la différence de la participation (pour les entreprises de + 50 salariés), il n'en demeure pas moins que les dispositifs doivent répondre au principe de non-substitution avec un élément de rémunération.

Par ailleurs, en offrant des opportunités de leviers sociaux et fiscaux à toutes les entreprises, la loi permet à travers le partage de la valeur de l'entreprise de fidéliser leurs salariés et d'attirer de nouveaux talents.

L'enjeu résidera probablement dans la volonté et la capacité des entreprises de s'approprier ces mécanismes qui nécessitent, pour la majorité d'entre eux, un accompagnement par un expert. ■

Les experts des cabinets In Extenso proposent des réunions d'information gratuites pour décrypter ces mesures et des rendez-vous pour un conseil personnalisé selon la taille et la situation de l'entreprise.





# LES ANNONCES Landaises

annonces-landaises.com

Actualité économique  
Vie des entreprises et des collectivités  
Décryptages juridiques  
Annonces légales - Ventes aux enchères

**50€ TTC**  
magazine + web

**ABONNEZ-VOUS !**

52 numéros

Gagnez du temps !

ABONNEZ-VOUS EN LIGNE sur annonces-landaises.com

Paiement sécurisé



- |                       |  |                                      |                                       |
|-----------------------|--|--------------------------------------|---------------------------------------|
| <b>Magazine + Web</b> | <input type="checkbox"/> 6 MOIS = 30 € | <input type="checkbox"/> 1 AN = 50 € | <input type="checkbox"/> 2 ANS = 79 € |
| <b>Web</b>            | <input type="checkbox"/> 6 MOIS = 18 € | <input type="checkbox"/> 1 AN = 29 € | <input type="checkbox"/> 2 ANS = 44 € |

Nom ou raison sociale \_\_\_\_\_

Activité \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ code postal \_\_\_\_\_

Tél \_\_\_\_\_ email \_\_\_\_\_

Autre contact \_\_\_\_\_

Nombre d'abonnements souhaité \_\_\_\_\_

Contact : **Liliane Dorrer**

[contact@annonces-landaises.com](mailto:contact@annonces-landaises.com) / 05 58 45 03 03

Pour les abonnements multiples, contactez notre service abonnement par mail



Résiniers, Bruze, Manciet, chien,  
15 octobre 1891

# Histoires du temps

**LABOUHEYRE** · Avec l'exposition *Voyage temporel en lisière de forêt*, la Maison de la photographie des Landes met en regard jusqu'au 13 avril l'œuvre de Félix Arnaudin, grand témoin de la Grande-Lande il y a un siècle, avec celle de Maurice Lebrun qui invite l'intelligence artificielle dans ses créations.

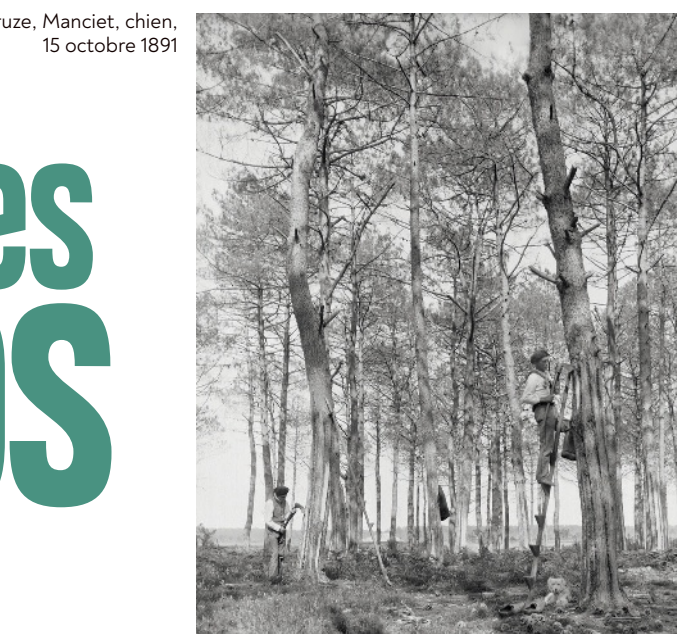
Par Nelly BÉTAILLE

**F**élix Arnaudin arpentait la Haute-Lande à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> pour consigner, archiver, photographier un monde agropastoral en train de disparaître au fil de l'ensemencement de la forêt landaise. Depuis sept ans, Maurice Lebrun capte dans l'objectif l'atmosphère de cette forêt qui se vide peu à peu de ses travailleurs... Pour cette exposition, « autour de thématiques liées à la forêt et son exploitation, 10 tirages en grand format de Félix Arnaudin confiés par le musée d'Aquitaine voisinent avec 12 clichés de Maurice Lebrun. Ce Bordelais, originaire de Mimizan, artiste protéiforme entre photographie, vidéo et création musicale, convoque une troisième invitée : l'intelligence artificielle (IA). Avec elle, il projette les visions fantasmées du futur de la forêt : la sienne, flamboyante inspirée par le Douanier Rousseau, l'autre plus aride pour Félix Arnaudin (8 tirages) », développe Matthieu Sartre, qui succède à Lydie Palaric à la direction artistique de la Maison de la photographie, et a choisi pour la programmation 2024 « d'interroger notre rapport au temps dans cette Grande-Lande ».

## DIALOGUE AVEC FÉLIX ARNAUDIN

Dans l'une des pièces de cette maison dans laquelle vécut Félix Arnaudin, l'IA invite également les visiteurs à dialoguer avec ce grand témoin de ce territoire d'un autre temps. « Si la plupart des visiteurs seront

impressionnés par l'effet produit, quelqu'un qui connaît bien la vie de l'ethnologue identifiera aisément les limites des réponses, et les observateurs attentifs repéreront rapidement le défaut sur les photos générées par l'IA », poursuit le directeur artistique. C'est aussi le message de Maurice Lebrun qui explore depuis trois ans la création via l'intelligence artificielle : « Nous interroger sur cet étonnant outil qui évolue très vite, mais finalement, n'a d'existence que si l'homme alimente sa base de données. » ■



© Musée d'Aquitaine, Félix Arnaudin



© Maurice Lebrun



© Maurice Lebrun

Maison de la photographie  
36 rue Félix-Arnaudin – Labouheyre  
Mercredi – jeudi – samedi - de 14 h 30 à 18 h



E-mail : [contact@annonces-landaises.com](mailto:contact@annonces-landaises.com)

Plateforme : [annoncelegale.annonces-landaises.com](http://annoncelegale.annonces-landaises.com)

Les ANNONCES LANDAISES, magazine d'informations économiques habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département des Landes. Le site annonces-landaises.com est également habilité par arrêté préfectoral à publier les annonces légales et judiciaires pour le département des Landes.

Selon l'arrêté du 14 décembre 2023 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORF-TEXT000048680411>), le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0.183 euro HT le caractère pour le département des Landes.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2024 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des constitutions de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 2 alinéa 2 ;
- Le tarif des annonces relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 € HT ; le tarif lié à la clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 € HT ;
- Les tarifs des annonces légales relatives aux procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce sont mentionnés dans l'article 2 alinéas 5 et 6 ;
- Les tarifs des annonces relatives aux modifications de société sont mentionnées dans l'article 2 alinéa 8 ;
- Les tarifs des annonces relatives au changement de nom patronymique est de 56 € HT ;

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).

## APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE



ASA de DFCI de SORE ARGELOUSE



### MARCHÉ DE TRAVAUX PASSÉ SELON LA PROCÉDURE ADAPTÉE

**Acheteur :**

**ASA de DFCI de SORE ARGELOUSE**  
Représentée par M. Michel HARRIBEY, Président

**Objet du Marché : SORE - P403 Pairoys**

**Cahier des Charges n° :** MAPA 2024 - 06

**Délai d'exécution :** Travaux à réaliser sous un délai de 60 jours et avant le 06/09/2024

**Date limite de réception des offres :** le 05/04/2024 à 12 h.

**Critères de choix décroissants :** Prix (60 %), Mémoire technique et planning de réalisation des travaux (40 %).

**Modalités d'obtention du dossier et demande de renseignements :** Sur le site <https://demat-ampa.fr/entreprise> et <https://www.dfcil-aquitaine.fr>, Rubriques « Appels d'offres »

**Où auprès de la DFCI Landes :** du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 - Tél : 05 58 75 26 82 - Mail : [contact@dfci40.com](mailto:contact@dfci40.com)

**Modalités de réponse :** Les offres seront à remettre obligatoirement par voie électronique via notre profil acheteur <https://demat-ampa.fr/entreprise>.

La signature électronique n'est pas demandée.

**Date d'envoi à la publication :** le 14/03/2024

\*Ce projet est soutenu par le dispositif FEADER de l'Union Européenne

L24AL01408



### AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS GRENAOIS**

14 place des Tilleuls 40270 Grenade-sur-l'Adour  
Tél : 05.58.45.44.42

Suite à la publication de l'appel d'offres paru dans les Annonces Landaises du Samedi 28 octobre 2023.

**Objet : Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un établissement communautaire d'accueil du jeune enfant (EAJE)**

**Nom de l'entreprise titulaire :**

2L ARCHITECTURE, ZA de Peyres, L'écloserie d'entreprises, 40800 Aire-sur-l'Adour

**Date d'envoi de l'avis :** 11/03/2024

L24AL01366



## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

**COMMUNE DE YGOS-SAINT-SATURNIN**

**Adresse internet du profil d'acheteur :** <https://demat-ampa.fr/entreprise>

**Personne en charge du marché :** Monsieur Le Maire

**Groupement d'acheteurs :** non

**Objet : Appel à candidature préalable à un marché de travaux relatif à la reconstruction et réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif sur le bourg de la commune d'Ygos-Saint-Saturnin.**

**Lieu principal d'exécution du marché :** Commune d'Ygos Saint-Saturnin. Pas d'allotissement.

**Les travaux concernent plusieurs secteurs :**

- Rue d'Albret, Avenue de Brassenx et Place de l'Eglise : Création d'un réseau de collecte des eaux usées en canalisation gravitaire DN 200 mm sur un linéaire de 550 ml,

- Rue de la Chalosse, Impasse du Toupie : Création d'un réseau de collecte des eaux usées en canalisation gravitaire DN 200 mm sur un linéaire de 790 ml, avec création d'un poste de relevage et de son réseau en refoulement Ø90 mm sur un linéaire de 325 ml,

- Rue Nicolas Brémontier, Rue du Tuc d'Auros : Réhabilitation par chemisage continu du réseau de collecte existant DN 200 mm sur un linéaire de 275 ml pour la Rue Brémontier et 230 ml Rue du Tuc d'Auros.

**Mode de passation :** Marché de travaux passé en procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique. Procédure restreinte.

**Technique d'achat :** sans objet

**L'acheteur exige la présentation de variante(s) :** non

**L'acheteur accepte la présentation de variante :** oui (une variante au maximum).

**Obligation de remettre une offre de base :** oui

**Réduction du nombre de candidats :** oui

**Nombre maximum de candidats :** 3

**Critères de sélection des candidats admis à présenter une offre :**

Capacités techniques et professionnelles : pondération 60 %.

. Pondération 20 % : équipement technique pour la réalisation du marché public, effectifs moyens annuels et importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.

. Pondération 30 % : références présentées avec un minimum de 3 références fournies.

. Pondération 10 % : niveau de qualification spécifié dans les certificats de qualification professionnelle.

**Capacité économique et financière de l'ensemble du groupement :** pondération 40 %

Chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public

Date et heure limites de réception des candidatures : le Vendredi 05 Avril 2024 à 12h00.

**Date et heure limites de réception des offres :** le Mardi 14 Mai 2024 à 12 h.

**Présentation des offres par catalogue électronique :** interdite

**Possibilité d'attribution sans négociation :** oui

Critères d'attribution des offres : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération : Valeur technique : 60 % - Prix des prestations : 40 %.

**Communications - Renseignements complémentaires :**

**Visite obligatoire :** oui. Une visite est fixée le Lundi 25 Mars 2024 de 14 h à 15 h.

**Moyen d'accès aux documents de la consultation :** Lien URL vers le profil acheteur

**Lien vers le profil d'acheteur :** <https://demat-ampa.fr/entreprise>

**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :** oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** non

**Dépôt des dossiers :** le contenu des dossiers de candidatures à remettre est détaillé dans le règlement de consultation. Les candidatures seront remises par voie électronique via la plateforme <http://www.demat-ampa.fr>

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :** Commune d'Ygos-Saint-Saturnin, 247 Avenue Saint Saturnin, 40110 Ygos-Saint-Saturnin, Tél : 05 58 51 71 90. Courriel : [mairie@ygos.fr](mailto:mairie@ygos.fr)

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :** SCE, Jean-Marc DESTANQUE, ZAC du Golf, 60 Chemin de l'aviation, 64200 Bassussarry, Tél : 05 59 70 33 61, [jean-marc.destanque@sce.fr](mailto:jean-marc.destanque@sce.fr)

**Date d'envoi de l'avis à la publication :** Jeudi 14 Mars 2024

L24AL01355

[WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM](http://WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM)





## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

### MARCHE EN PROCÉDURE ADAPTÉE

#### NOUVELLE PROCÉDURE SUITE À DÉCLARATION SANS SUITE

Identification de la collectivité qui passe le marché :

**COMMUNE DE HAGETMAU**  
50 Allées de Turré, BP 26, 40705 Hagetmau Cedex  
Tél. : +33 (0)5 58 05 77 77 Courriel : technique@hagetmau.fr

**Objet du marché : Programme pluriannuel de réhabilitation de l'école maternelle de Hagetmau**

**Type de marché :** travaux

**Désignation des lots :** Les travaux sont répartis en 12 lots

**Lot 1 :** Désamiantage

**Lot 2 :** Gros œuvre

**Lot 3 :** Charpente / Couverture

**Lot 4 :** Etanchéité

**Lot 5 :** Menuiseries extérieures

**Lot 6 :** Menuiseries intérieures

**Lot 7 :** Plâtrerie

**Lot 8 :** Carrelage

**Lot 9 :** Peintre / ITE / Sol souple

**Lot 10 :** Electricité

**Lot 11 :** CVC PS

**Lot 12 :** VRD / Sol coulé extérieur

**Procédure de passation des marchés :** Procédure adaptée passée en application des dispositions des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 du Code de la commande publique

**Lieu d'exécution :** commune de Hagetmau (Landes)

**Délai d'exécution :** 3 tranches - vacances scolaires d'été des années 2024-2025 et 2026

**Date prévisionnelle de démarrage :** juillet 2024

**Pièce de candidature et d'offre à produire par le candidat :** voir le règlement de consultation

**Modalités d'obtention du dossier de consultation :** Téléchargement sur <https://demat-ampa.fr>

**Critères d'attribution :** Prix des prestations (60 %) - Valeur technique (40 %)

**Renseignement :** Renseignement et rendez-vous auprès du Service Technique, Mairie de Hagetmau 50 allées de Turré 40700 Hagetmau - 05 58 05 77 41 - technique@hagetmau.fr

**Renseignements techniques :** GCI AO2 Clos de Pinsolle -100 impasse des Cantadores 40280 Saint-Pierre-du-Mont - 05 58 75 58 60 - gcieconomie@gmail.com

**Date d'envoi du présent avis de publication :** Le 16 mars 2024

**Date de remise des offres :** Limite de réception des offres le 2 avril 2024 avant 18 h.

L24AL01456

## ABONNEMENT

PAPIER + WEB

6 MOIS = 30 € TTC  1 AN = 50 € TTC  2 ANS = 79 € TTC

WEB

6 MOIS = 48 € TTC  1 AN = 29 € TTC  2 ANS = 44 € TTC

SOIT 26 NUMÉROS SOIT 52 NUMÉROS SOIT 104 NUMÉROS

NOM \_\_\_\_\_

PRÉNOM \_\_\_\_\_

ENTREPRISE \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

EMAIL \_\_\_\_\_

TÉL \_\_\_\_\_

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ANNONCES LANDAISES  
12, rue du IV Septembre 40000 Mont-de-Marsan

CONTACT : LILIANE DORRER  
CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM / 05 58 45 03 03



## MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Maîtrise d'ouvrage :**

**COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**  
73 rue du Pouy  
40990 Saint-Vincent-de-Paul  
Tél : 05.58.89.91.55 - mél : dgs@saintvincentdepaul.fr  
Représentée par M. le Maire Henri BÉDAT

**Procédure du marché :** procédure adaptée - articles L2120-1, L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique

**Co-maîtrise d'œuvre :** BUREAU VÉRITAS 30 av. Gustave Eiffel 33600 Pessac  
M. Quentin VARENNE - quentin.varenne@bureauveritas.com - 06.45.78.15.19 - Archi-transition - 2 rue du 18 juin 33150 Cenon - Mme Anne DERRIEN - 06.73.61.23.89 - anne.derrien@architransition.fr

**Objet du marché :** Rénovation énergétique du foyer rural de Saint-Vincent-de-Paul

**Nombre de lot :** 8 lots.

**Lot n° 01 :** Gros-Œuvre

**Lot n° 02 :** Ravalement - ITE

**Lot n° 03 :** Menuiseries extérieures

**Lot n° 04 :** ITI - Menuiseries intérieures

**Lot n° 05 :** Revêtements de sol

**Lot n° 06 :** Peinture intérieure

**Lot n° 07 :** CVC - GTB

**Lot n° 08 :** Eclairage et électricité

**Délai d'exécution :** 5 mois maximum à compter du 08 juillet 2024

**Montant prévisionnel de l'opération :** 520 000 euros HT

**Dossier de consultation et dépôt des offres :** <https://demat-ampa.fr>

**Date et heure limites de réception :** vendredi 19 avril 2024 à 17 h 30.  
Langue Française - Prix en €

**Critères de choix des offres :** Prix des prestations (60 %) ; Valeur technique (40 %).

**Date d'envoi de l'avis à la publication :** 16 mars 2024

L24AL01428

## CONSTITUTIONS

### AVIS DE CONSTITUTION

En date du 01/01/2024 il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme juridique : EURL

Nom de la société : **1.2...3...Courtiers !**

Siège Social : 5173 route de la Lucate 40460 Sanguinet

Au capital de : 100 €

Durée : 99 ans

Objet

- Autres activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite,

- Assistanat et Gestion comptabilité administratif particulier et entreprise

- L'activité de conseil en investissement et placement lie est lie à mon activité de mandataire en opération de banque et service de paiement

Gérant : Marina COURADJUT demeurant 5173 route de la Lucate 40460 Sanguinet

La société sera immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan

Pour avis, le Gérant

Marina COURADJUT

L24AL01340

# TEC.GE.FI

Alliance CGO

Aux termes d'un ASSP en date du 29/02/2024, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **SCI JOMU**

Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers

Siège social : 319 chemin de Tribail, 40700 LACRABE

Capital : 200 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MONT-DE-MARSAN

Cogérance : M. DE BRITO José, demeurant 319 chemin de Tribail, 40700 LACRABE et Mme LANSAMAN Muriel, demeurant 319 chemin de Tribail, 40700 LACRABE

Clause d'agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, entre conjoints ou partenaires pacésés, ascendants ou descendants des associés, même si le conjoint, partenaires pacésés, ascendant ou descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées à des tiers non associés autres que le conjoint, les ascendants ou descendants du cédant, qu'après agrément de la majorité des associés représentant plus de la moitié des parts sociales.

Pour avis  
La gérance

L24AL01343

CRÉATEURS D'ENTREPRISES  
POUR ÊTRE BIEN INFORMÉS  
ABONNEZ-VOUS !



# In Extenso

**SUD ATLANTIQUE**  
ZA la Carrère, 99 rue de la Carrère  
40990 Saint-Vincent-de-Paul

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 11 mars 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale :

**MOUN PHYSIO SPORT**

Siège social : 4 rue Pierre et Marie Curie 40000 Mont-de-Marsan

Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement et la disposition de tous immeubles et biens immobiliers qu'elle pourra posséder, acquérir ou faire construire, leur exploitation par bail, ou par tout autre moyen ;

Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance :

Monsieur Xavier BRUGAT, demeurant 90, rue Sarraute 40000 Mont-de-Marsan

Madame Chloé DAMIENS, demeurant 360, rue Fontainebleau 40000 Mont-de-Marsan

Madame Justine DONZEAUD, demeurant 4 rue Pierre et Marie Curie 40000 Mont-de-Marsan

Monsieur Valentin MAHOU, demeurant 55 IMP Odile Duluc n°5102 Bâtiment E, 40000 Mont-de-Marsan

Madame Cécile MONET, demeurant 4 Rue des Bruyères 40000 Mont-de-Marsan.

Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts ne sont librement cessibles qu'entre associés. A défaut, agrément obligatoire, donné par les associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales sous forme de décision collective extraordinaire.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Mont-de-Marsan.

L24AL01383

# In Extenso

**SUD ATLANTIQUE**  
22 rue de Casablanca  
40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse

**THIBAUTTRANS**

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
Au capital de 10.000 euros  
Siège social : 2897 Route de l'Océan  
40290 Habas

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à électronique du 12 mars 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Dénomination sociale : THIBAUTTRANS

Siège social : 2897 Route de l'Océan, 40290 Habas

Objet social : Tous transports routiers, publics et privés, de marchandises, et notamment tous transports frigorifiques et sous température dirigée de denrées périssables.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10 000 euros

Gérance : Monsieur Thibaut BONNEBAIGT, demeurant 2897 Route de l'Océan, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dax.

L24AL01401



**CABINET D'AVOCATS JL DEKENS CONSULTANTS TJSO**

4 allée Claude Mora  
40000 Mont-de-Marsan

Suivant acte sous seing privé en date du 13 mars 2024 Mont-de-Marsan (40), il a été institué une Société à Responsabilité Limitée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

**BROYAGE ET SERVICE**

Capital : 1.000 euros

Siège social : 635 route de Benquet 40280 Haut-Mauco.

Objet : débroussaillage, notamment forestier, nettoyage de parcelle, défrichage, enlèvement et broyage de déchets verts, tonte, taille de haie, abattage d'arbres et enlèvement de souches d'arbres, vente de bois, terrassement.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérant : Monsieur Mathieu CERRABURU, demeurant à Haut-Mauco (40), 635 route de Benquet.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

La Gérance

L24AL01457

## MODIFICATIONS

**GAZON DU SUD OUEST**

Société par actions simplifiée  
Au capital social de 2.000 €  
Siège Social : 472 Route de Betuy  
40230 SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE  
912 410 735 R.C.S. DAX

Aux termes d'une décision en date du 27.11.2023, la collectivité des associés a décidé de modifier l'objet social de la Société.

L'article 2 Objet social a été modifié ainsi qu'il suit :

Ancienne rédaction :  
La société a pour objet en France et à l'étranger la production et revente d'électricité photovoltaïque ; prestation de création et d'aménagement paysager, entretien d'espaces verts, aménagement de terrasses bois et petits ouvrages bois, arrosage en espaces verts ; petits travaux agricoles ; location de bâtiment pour stockage.

Nouvelle rédaction :  
La Société a pour objet en France et à l'étranger prestation de création et d'aménagement paysager, entretien d'espaces verts, aménagement de terrasses bois et petits ouvrages bois, arrosage en espaces verts ; petits travaux agricoles ; location de bâtiment pour stockage ; la production et revente d'électricité photovoltaïque.

Mention sera faite au RCS de Dax  
Pour avis

L23AL05788

**S.C.E.A. LECHEP**

Société civile d'exploitation agricole  
Au capital social de 2.000 €  
Siège Social : 1880 Route de Mimizan  
40110 YGOS-SAINT-SATURNIN  
493 773 402 R.C.S. MONT-DE-MARSAN

## MODIFICATION GÉRANCE

Suivant décision en date du 01.03.2024 la collectivité des associés, à l'unanimité, a :

- constaté la démission des fonctions de gérante de Madame LACOSTE Marie-Thérèse à compter du 01.03.2024,
- nommé aux fonctions de gérant Monsieur LACOSTE Damien demeurant 51 Im-

passe des Capucines 38340 VOREPPE à compter du 01.03.2024.

Mention sera faite au RCS de MONT DE MARSAN  
Pour avis.

L24AL01108



**CABINET D'AVOCATS JL DEKENS CONSULTANTS TJSO**

4 allée Claude Mora  
40000 Mont-de-Marsan

Par décision collective en date du 6 mars 2024, les associés de la société **NYPHAEAE**, SAS au capital de 1.000 euros dont le siège social est sis 9001 route de Renung, Gravière du Ha 40800 Duhort Bachen, immatriculée au RCS de Mont-de Marsan N° 983 785 320, ont décidé de transférer le siège social à Duhort-Bachen (40800), Lieu-dit Saligas du Ha, à compter du même jour.

La Présidence

L24AL01364



**Cabinet JL DEKENS CONSULTANTS - TJSO**

42 rue des Jardins  
40100 DAX  
Tél : 05.58.97.05.82

Par décision en date du 29 février 2024, l'associée unique de la société **FLOW -QUALHY-2S**, SAS Unipersonnelle au capital de 1.000 euros dont le siège social est sis à Bégaar (40400) 722 route de la Midouze, immatriculée au registre de commerce de Dax N° 843 235 136, a décidé, à compter du même jour :

- De transformer la société en société à responsabilité limitée ;

- De désigner en qualité de gérante de la société, pour une durée illimitée, Madame Florence BONEDEAU demeurant à Bégaar (40400) 722 route de la Midouze, par suite de la cessation des fonctions de la présidence comme conséquence de la transformation de la société en société à responsabilité limitée.

Les modifications des mentions antérieurement publiées qui sont frappées de caducité sont les suivantes :

Forme :

- Ancienne mention : Société par Actions Simplifiée

- Nouvelle mention : SARL

Administration :

- Ancienne mention : Présidente : Madame Florence BONEDEAU demeurant à Bégaar (40400) 722 route de la Midouze

- Nouvelle mention : Gérante : Madame Florence BONEDEAU demeurant à Bégaar (40400) 722 route de la Midouze

RCS Dax

La Présidente

L24AL01370

RDC  
SARL au capital de 311 040 €  
Siège social : 6 RTE DU BOURDIEU - 33340 BEGADAN  
RCS de BORDEAUX n°401 362 751

## MODIFICATIONS

L'AGE du 13/03/2024 a décidé à compter du 13/03/2024 de :

- Modifier la dénomination sociale de la société anciennement RDC qui devient JOFFRET.

- Transférer le siège social de la société au 1901 Rue de Saint-Julien en Born, 40170 UZA.

- Procéder à l'extension de l'objet social en ajoutant à l'article 2 les activités suivantes : la gestion administrative, financière et comptable ainsi que l'animation commerciale et logistique de toutes ses filiales et participations. Le reste est sans changement.

- Augmenter le capital social de 720.000 € par apport des titres en le portant de 311.040 € à 1.031.040 €.

- Proroger la durée de la société de 99 ans soit jusqu'au 18/07/2144.

- Transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, et a nommé en qualité de

président M. CALIOT Nicolas, demeurant Lieudit Le Bourdieu, 33340 BEGADAN.

Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions de la gérance.

Accès aux assemblées et votes : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire. Chaque action, donne droit à un nombre de voix déterminé en fonction de la catégorie à laquelle elle appartient

Transmission des actions : Cession d'actions : soumise à agrément.

Modification au RCS de BORDEAUX  
Pour avis

L24AL01372



**Cabinet JL DEKENS CONSULTANTS - TJSO**

42 rue des Jardins  
40100 DAX  
Tél : 05.58.97.05.82

Par décision collective en date du 1<sup>er</sup> février 2024, les associés de la société **PEINTURE RENOV'AVENIR**, Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 euros dont le siège social est sis à Morcenx la-Nouvelle (40110) Route de Nadon, immatriculée au registre du commerce de Mont-de-Marsan N° 848 986 410, ont décidé de transférer le siège social à Morcenx-la-Nouvelle (40110) 630 Route de Hourès, à compter du même jour.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera fait au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Pour avis, le Président

L24AL01373

Par assemblée générale extraordinaire du 29.12.2023 de la **SCI LES PIGNES** Société Civile Immobilière au capital de 1.500 euros situé 72 avenue du Général de Gaulle 40230 Tosse, RCS de Dax : 489 946 541, il a été :

- Pris acte de la démission de Monsieur David LESBARRERES, de ses fonctions de gérant, à compter du 31 décembre 2023. Ainsi, seul Monsieur Denis LESBARRERES reste seul gérant de la société.

- Décidé de transférer le siège social de la société à 5 place des Estagnots 40510 Seignosse.

L'article 4 a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Dax.

L24AL01379

**FIRMENICH PRODUCTIONS**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 13.600.000 €  
Siège social : 766, Route Roger Firmenich  
40260 Castets  
RCS Dax B 402 406 177

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 1<sup>er</sup> mars 2024, il a été pris acte de la nomination, avec effet immédiat, de Monsieur Laurent TAURINES demeurant au 9 impasse de la Lagune, 40 230 Saint-Vincent-de-Tyrosse, en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée, en remplacement de M. Davy TOLLIS, Président démissionnaire.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

L24AL01414

**SOCIETE BEARNAISE DE SYNTHESE**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 50.000 €  
Siège social : 30 rue Gambetta 40100 Dax  
407 724 426 RCS Dax

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 1<sup>er</sup> mars 2024, il a été pris acte de la nomination, avec effet immédiat, de Monsieur Joris DARRIEUMERLOU, demeurant au 23 avenue du Bourg, 40 660 Messanges, en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée, en remplacement de M. Christian VAILLANT, Président démissionnaire.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

L24AL01415





NOTAIRE NOUVELLE VAGUE

Maître Claire NICOLAS-CHABANNES  
Maître Paul-Mathieu CHABANNES  
Notaires Associés

**EURAUTO 92**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7.500 €  
Siège social : 1 rue des Suisses  
92000 Nanterre  
Transféré : 2 rue d'Aspremont  
40100 Dax  
451 557 656 RCS Nanterre

**AVIS DE PUBLICITÉ**

Par assemblée générale des associés en date du 18 décembre 2023 les associés ont décidé de transférer le siège social du 1 rue des Suisses à Nanterre (92000) au 2 rue d'Aspremont à Dax (40100).

Gérant : Monsieur Joao GOMES CA-CARELHOS demeurant 12 rue Frédéric Chopin à Saugnac-et-Cambran (40180).

Objet : Vente et réparation de véhicules automobiles

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société a été constituée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Modification RCS Dax

Pour avis

L24AL01416

**GA SMART BUILDING**

SARL au capital de 3 000 €  
Siège social : 83 RUE DES TAMARIS  
40600 BISCARROSSE  
RCS de MONT-DE-MARSAN  
n°884 632 464

L'AGE du 07/03/2024 a décidé de modifier la dénomination sociale de la société anciennement GA SMART BUILDING qui devient à compter du 07/03/2024 :

WBP

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Modification au RCS de MONT-DE-MARSAN.

L24AL01433

**DISSOLUTIONS****SCI 4 JMP**

Au capital de 8.000 €  
860 route de Peyrouta, lieudit Couilleton  
40090 Saint-Martin-d'Oney  
RCS Mont-de-Marsan 443 664 081

Suivant délibération de l'AGE du 25/02/2024 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 25/02/2024. Ils ont nommé comme Liquidateur M. Jean-Jacques CLADERES demeurant à l'adresse du siège social. Le siège de la liquidation a été fixé à cette même adresse.

Les comptes du liquidateur seront déposés au GTC de Mont-de-Marsan.

L24AL01398

**In Extenso**

**AQUITAINE**  
Sté d'Expertise Comptable  
8 allée de la Capère  
40000 Mont-de-Marsan

**AS EVENT**

SARL au capital de 1.000 €  
Siège social : 363 route de Laglorieuse  
40090 Artassenx  
920 929 999 RCS Mont-de-Marsan

**AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE VOLONTAIRE**

L'associé unique, a décidé en date du 30 décembre 2023 la dissolution anticipée volontaire de la société, à compter du même jour, et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel.

A été nommé comme liquidateur, M. Anthony SANCHEZ demeurant 363 route de Laglorieuse 40090 Artassenx avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social.

L24AL01406



**Cabinet de BRISIS & DEL ALAMO**  
Maître Briuc DEL ALAMO  
Spécialiste en Droit commercial, des affaires et de la concurrence  
05.58.46.56.57 et  
05.59.27.35.00  
Avocats aux barreaux de Dax,  
Mont-de-Marsan et Pau  
debrisdelalamo.fr

**NP2 SAS**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 30.000,00 euros  
Siège social : 339 route des Mottes  
40230 Saubrigues  
839 375 193 RCS Dax

**AVIS DE PUBLICITÉ**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 février 2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 12 février 2024 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Monsieur Nicolas PUYOO, demeurant 339 route des Mottes 40230 Saubrigues, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

L'assemblée générale susvisée a également donné pouvoir au liquidateur d'accomplir toutes les formalités déclaratives et de publicité liées à la dissolution.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dax.

Mention sera faite au Registre de Commerce et des Sociétés de Dax.

Pour avis

L24AL01425

**CLÔTURES****SCI MICLAU**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 152,45 € euros  
Siège social : 178 rue des Acacias  
40550 Léon  
401 907 811 RCS Dax  
(la « Société »)

**AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Aux termes d'une AGE en date du 15/10/2023, les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Michel PETER, demeurant 178 rue des Acacias, 40550 Léon, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DAX, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, le Liquidateur

L24AL01093

**In Extenso**

**AQUITAINE**  
Sté d'Expertise Comptable  
8 allée de la Capère  
40000 Mont-de-Marsan

**ZENHRC**

SARL au capital de 2.100 €, en liquidation  
Siège de la liquidation : 180 Avenue des Martyrs de la Résistance  
40000 Mont-de-Marsan  
888 420 429 RCS Mont-de-Marsan

**AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'assemblée générale des associés, réunie au siège de la liquidation, le 6 mars

2024 a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, et constaté la clôture de la liquidation avec effet au 31 décembre 2023.

Les comptes seront déposés au RCS Mont-de-Marsan.

L24AL01423

**FIDAL**

**AVOCATS**  
31 avenue Jules Bastiat,  
BP 60133,  
40103 Dax Cédex

Les associés de la société **SCI PLP** au capital de 1.000 euros sise à Dax (40100) 12 rue du Pouy, RCS DAX 853 092 518 ont par décisions unanimes du 20.02.2024 :

- Approuvé les comptes de liquidation
- Donné quitus au liquidateur
- Prononcé la clôture de liquidation

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

Mention sera faite au RCS de Dax.

Pour avis

L24AL01430

**LOCATIONS GERANCES**

**Cabinet de BRISIS & DEL ALAMO**  
Maître Briuc DEL ALAMO  
Spécialiste en Droit commercial, des affaires et de la concurrence  
05.58.46.56.57 et  
05.59.27.35.00  
Avocats aux barreaux de Dax,  
Mont-de-Marsan et Pau  
debrisdelalamo.fr

Aux termes d'un acte sous seing privé signé électroniquement le 29 février 2024, enregistré le 4 mars 2024 au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Mont-de-Marsan, dossier 2024 00008593, référence 4004P01 2024 A 00417,

La société **HOTEL ECO**, Société par Actions Simplifiée immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan sous le numéro 501 755 490, dont le siège social est sis Rocade Sud Mont-de-Marsan, 222, chemin de Lubet à Saint-Pierre-du-Mont (40280),

A donné en location-gérance à la société **MOUNCHIC**, Société par Actions Simplifiée immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan sous le numéro 984 975 508, dont le siège social est sis 222, chemin de Lubet à Saint-Pierre-du-Mont (40280),

Le fonds de commerce d'hôtel, sis et exploité sous l'enseigne «HOTEL ECO CHIC» au 222, chemin de Lubet à Saint-Pierre-du-Mont (40280), dont elle est propriétaire.

Cette convention a été conclue pour une durée de deux (2) mois, renouvelable par tacite reconduction, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 pour se terminer le 30 avril 2024.

Pour insertion

L24AL01345

compter du 08/03/2024 pour se terminer le 03/11/2024, renouvelable par tacite reconduction.

Melissa ERIC

L24AL01389

Suivant un acte sous seing privé en date du 12/03/2024, **SIBLU LES DUNES DE CONTIS**, SAS au capital de 3.113.288 euros, ayant son siège social 10 avenue Léonard de Vinci 33600 Pessac, immatriculé au RCS Bordeaux sous le n° 321737736 a confié en location-gérance à **LES 3 SAISONS**, SAS au capital de 5.000 euros, ayant son siège social 42 rue Fragonard 33520 Bruges, 983 682 337 RCS Bordeaux, son fonds de commerce de Exploitation d'une supérette, d'un commerce de détail d'alimentation générale, de boissons avec ou sans alcool conformément à la législation en vigueur et d'articles divers à usage courant ; - Vente de pain et viennoiseries diverses ; - vente d'articles de plage, de cadeaux-souvenirs, de textiles. Sis et exploité au 2530 route de Contis 40170 Saint-Julien -en-Born.

Le preneur exploitera le fonds de commerce objet de la présente location pour son compte personnel et sera responsable envers les tiers et les fournisseurs pour une durée de 8 mois à compter du 29/03/2024 pour se terminer le 03/11/2024, renouvelable par tacite reconduction.

Melissa ERIC

L24AL01390

**FONDS DE COMMERCE**

**Cabinet de BRISIS & DEL ALAMO**  
Maître Briuc DEL ALAMO  
Spécialiste en Droit commercial, des affaires et de la concurrence  
05.58.46.56.57 et  
05.59.27.35.00  
Avocats aux barreaux de Dax,  
Mont-de-Marsan et Pau  
debrisdelalamo.fr

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 mars 2024, enregistré le 12 mars 2024 au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Mont-de-Marsan, dossier 2024 00009734, référence 4004P01 2024 A 00466, a été cédé par :

La société **HALMAERT INVESTISSEMENTS**, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan sous le numéro 907 903 231, dont le siège social est sis 24 place Saint Roch à Mont-de-Marsan (40000),

A la société **FERIDO**, Société à Responsabilité Limitée immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan sous le numéro 984 798 124, dont le siège social est sis 24 place Saint-Roch à Mont-de-Marsan (40000),

Un fonds de commerce de cave, bar à bière, petite restauration (planches de charcuterie et fromage), sis et exploité sous l'enseigne «LE CRAFT» à Mont-de-Marsan (40000), 24, place Saint-Roch.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024. L'entrée en jouissance a été fixée à cette même date.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal global de trois cent cinquante mille euros (350.000 EUR), s'appliquant :

- Aux éléments incorporels à concurrence de : trois cent douze mille (312.000) EUR ;

- Aux éléments corporels à concurrence de : trente huit mille (38.000) EUR.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, au Cabinet de BRISIS & DEL ALAMO, 2 rue Dominique de Gourgues, BP 16, 40000 Mont-de-Marsan, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

L24AL01387

ABONNEZ-VOUS



Suivant acte sous seing privé en date du 7 mars 2024 à DAX, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Mont-de-Marsan le 11 mars 2024, Dossier 2024 00009606, référence 4004P01 2024 A 00457,

La société **LESTREMAU-GUITTARD** dont le siège social est fixé à Mont-de-Marsan (40), 1153 rue de la Ferme de Larrouquère (RCS Mont-de-Marsan N° 487 628 588) a vendu à la **SOCIÉTÉ NOUVELLE LESTREMAU-GUITTARD** dont le siège social est fixé à Mont-de-Marsan (40), 1153 rue de la Ferme de Larrouquère (RCS Mont-de-Marsan N° 984 176 651), un fonds de commerce de peinture, bâtiment, vitrerie, revêtement, tous diagnostics et contrôles techniques immobiliers, mètres exploités à MONT DE MARSAN (40), 1 153 rue de la Ferme de Larrouquère, moyennant le prix de cent trente mille (130000) euros.

Les oppositions seront reçues au Cabinet d'Avocats JL DEKENS CONSULTANTS - TJSO sis 4 allée Claude Mora 40000 Mont-de-Marsan dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales.

Pour insertion

L24AL01422

## REGIMES MATRIMONIAUX



## CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Jean-Guillaume DUPIN, Notaire au sein de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée «SELARL DUPIN» Notaire à Morcenx la-Nouvelle (Landes), CRPCEN 40009, le 27 février 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant entre :

Monsieur Jean-Louis Aimé **AUMARE-CHAL**, né à Paris 10<sup>ème</sup> Arrondissement (75010), le 26 août 1956 et Madame Marie Henriette **BARRERE**, née à Le Plessis Robinson (92350), le 4 août 1956, retraités, demeurant ensemble à Morcenx la-Nouvelle (40110), 4 impasse Berlioz, mariés initialement à la mairie d'Ivry-sur Seine (94200), le 8 juillet 1978 sous le régime légale de communauté réduite aux acquêts.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code Civil.

Le Notaire

L24AL01399



**SCP Olivier DARMAILLACQ  
& Philippe DUCASSE**  
Notaires Associés  
à Soustons

## CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Olivier DARMAILLACQ, notaire à Soustons le 11/03/2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption

de la Communauté Universelle par Mr Jean-Michel **REMY**, retraité et Mme Françoise Maria **SOUM**, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Soustons (40140) 26 Parc des Encueils,

Mariés à la mairie de Samadet (40320) le 28 février 1976 sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet, à Me DARMAILLACQ, BP 37, 40141 Soustons.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal Judiciaire.

Pour avis, Me Olivier DARMAILLACQ  
L24AL01421



**SCP Olivier DARMAILLACQ  
& Philippe DUCASSE**  
Notaires Associés  
à Soustons

## CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Olivier DARMAILLACQ, notaire à Soustons, le 12/03/2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la Communauté Universelle par M. Philippe Robert Georges **GODARD**, commerçant et Mme Chantal **MAURIER**, comptable, son épouse, demeurant ensemble à Tosse (40230) 18 rue de Pesson,

Mariés à la mairie de LA Queue en Brie (94510) le 17 septembre 1977 sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet, à Me DARMAILLACQ, BP 37, 40141 Soustons.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal Judiciaire.

Pour avis, Me Olivier DARMAILLACQ  
L24AL01439

## AUTRES ANNONCES



**AEQUITATIS**  
Me William SOULIE  
72 chemin de Pécam  
40200 Pontenx-les-Forges

## AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 23 octobre 2007, Madame Georgette Louise FORTINON, en son vivant Représentée, divorcée de Monsieur Jannick Henri BOIFFARD, demeurant à Mimizan (40200) 27 rue du Tuc de Rose.

Née à Mimizan (40200), le 4 septembre 1932.

Décédée à Mimizan (40200) (France), le 2 février 2024.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce tes-

tament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître William SOULIE, soussigné, notaire associé de la Société à Responsabilité Limitée dénommée «AEQUITATIS», titulaire d'un Office Notarial à Pontenx-les-Forges, 72, chemin de Pécam, le 4 mars 2027, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître William SOULIE, notaire à Pontenx-les-Forges (40200) 72 Chemin de Pécam, référence CRPCEN : 40008, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal Judiciaire de Mont-de-Marsan de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L24AL01354



**PERSPECTIVES  
NOTAIRES**



**SARL PERSPECTIVES NOTAIRES**  
40700 HAGETMAU

## AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 29 octobre 2015, Madame Valentine Odette **LAGROLET**, en son vivant retraitée, demeurant à POMAREZ (40360) 875 route des Pyrénées EHPAD le Conte. Née à POMAREZ (40360), le 27 janvier 1929. Veuve de Monsieur Jean TAUZIN et non remariée.

Décédée à POMAREZ (40360) (FRANCE), le 17 janvier 2024.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Nicolas ROBIN, Notaire de la Société à responsabilité limitée «PERSPECTIVES NOTAIRES», (n° CRPCEN 40039) titulaire d'un Office Notarial à HAGETMAU (Landes), le 12 mars 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Nicolas ROBIN, notaire à HAGETMAU (Landes), référence CRPCEN : 40039, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de DAX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L24AL01418

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONT-DE-MARSAN

**OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE  
LIQUIDATION JUDICIAIRE**

**(Jugement du 08 mars 2024)**

**RICARD (nom d'usage LOPEZ)  
NATHALIE**, 1020 route du Stade, 40270 Maurrin, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 478 406 184. Vente à domicile. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2023, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue du 49<sup>ème</sup>, 64100 Bayonne. Les créances sont à déclarer, auprès du liqui-

dateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.  
2024\_4002\_773

**SARL JSF CONCEPT**, 9 Rue des Filtrés, 40320 Geaune, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 837 706 183. Fabrication de carrosseries et remorques. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2023, désignant liquidateur SELARL EKIP', prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.  
2024\_4002\_775

**SARL MENUISERIE CARRERE**, 592 Chemin de Lumme, 40190 Le Frèche, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 808 859 821. Travaux de menuiserie bois et PVC. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 Novembre 2023, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU BORD 2, rue du 49<sup>ème</sup>, 64100 Bayonne. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.  
2024\_4002\_776

**SARL LANDES CLASSIC AUTO**, 897 Route de Saint-Sever, 40320 Samadet, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 909 654 642. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 Novembre 2023, désignant liquidateur SELARL EKIP', prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.  
2024\_4002\_777

**SARL CHEZ CARO**, 3 Rue des Moulins, 40800 Aire-sur-l'Adour, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 829 530 013. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Octobre 2022, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue du 49<sup>ème</sup>, 64100 Bayonne. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.  
2024\_4002\_778

**DOUSSARD Philippe, Pierre, Christophe**, 21 Place Joseph Pancaut, 40000 Mont-de-Marsan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 409 400 264. Débits de boissons. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Décembre 2023, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue du 49<sup>ème</sup>, 64100 Bayonne. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.  
2024\_4002\_779

**SARL ASTUCE ECO HABITAT**, 99 Rue des Tonneliers, 40600 Biscarrosse, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 831 819 446. Travaux de menuiserie bois et PVC. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Décembre 2023, désignant liquidateur SELARL EKIP', prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.  
2024\_4002\_780

## SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 58 45 03 03

contact@annonces-landaises.com



OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE  
REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 08 mars 2024)

**SAS ALIBERT CREATION SOLID SURFACE (AC2S)**, 91 Rue des Entrepreneurs, 40460 Sanguinet, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 828 590 414. Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Juin 2023, désignant mandataire judiciaire SELARL EKIP', prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2024\_4002\_774

CONVERSION EN LIQUIDATION  
JUDICIAIRE

(Jugement du 08 mars 2024)

**SARLU HOLY DAY**, 3 Chemin Notre Dame, 40200 Mimizan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 903 279 586. Services des traiteurs. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL EKIP', prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan.

2024\_4002\_785

CONVERSION EN REDRESSEMENT  
JUDICIAIRE DE LA PROCÉDURE DE  
SAUVEGARDE

(Jugement du 08 mars 2024)

**SARL BISCA PLAGE**, 44D Place de l'Océan, 40600 Biscarrosse, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 881 389 795. Débits de boissons. Jugement convertissant la procédure de sauvegarde en procédure de redressement judiciaire sans constatation d'un état de cessation des paiements et désignant administrateur SELARL APEX AJ, prise en la personne de Me Julien ALLART 66 allée Marines, Espace Rivé Gauche 64100 Bayonne avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion.

2024\_4002\_786

## CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 08 mars 2024)

**SARL AQUITAINE TRAITEUR**, Route du Houga, 725 Chemin de Hardera, 40090 Mazerolles, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 511 016 545. Services des traiteurs. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2024\_4002\_781

**SARL Terre et Loisirs TP**, 110 Rue du Nautilus, 40600 Biscarrosse, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 822 483 251. Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2024\_4002\_782

**SARL SARRAMAGNA**, 26T Avenue du Général de Gaulle, 40500 Saint-Sever, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 884 249 293. Services de soutien à l'exploitation forestière. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2024\_4002\_783

**SARL AU DETOUR D'UN REGARD**, 8 Rue des Cordeliers, 40000 Mont-de-Marsan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 905 054 417. Soins de beauté. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2024\_4002\_784

TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE DAXOUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 13 mars 2024)

**SARL CASSAGNON**, 4736 Route de Retgeyre, 40260 Linxe, RCS Greffe de Dax 450 248 695. Activités des marchands de biens immobiliers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 15 Septembre 2023, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue du 49<sup>ème</sup> RI, BP 8278, 64182 Bayonne. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2024\_4001\_931

**SAS NATURE INFUSION**, 15 Rue Neuve, 40100 Dax, RCS Greffe de Dax 893 224 766. Commerce d'alimentation générale. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur EKIP' en la personne de Me François LEGRAND 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2024\_4001\_932

**SARL SC ETANCHEITE**, 260 Route de la Gare, 40380 Gamarde-les-Bains, RCS Greffe de Dax 849 631 478. Travaux d'étanchéification. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES en la personne de Me Hélène BRANCHU BORD 2, rue du 49<sup>ème</sup> RI, BP 8278, 64182 Bayonne. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2024\_4001\_933

**SAS ENTREPRISE FORESTIERE SUD AQUITAINE**, 3 Rue de la Croix, Appartement 4, 40220 Tarnos, RCS Greffe de Dax 812 268 811. Services de soutien à l'exploitation forestière. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELARL MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine, Marie, Catherine 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2024\_4001\_934

**SAS LE FOURNIL DE FILAE**, 717 Avenue du Maréchal Foch, 40990 Saint-Paul-lès-Dax, RCS Greffe de Dax 884 120 502. Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur EKIP' en la personne de Me François LEGRAND 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2024\_4001\_935

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE  
REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 13 mars 2024)

**SARL 7C CONCEPTION (7C)**, 230 bis Route de Saint-Geours de Maremne, 40140 Soustons, RCS Greffe de Dax 537 657 249. Activités d'architecture. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, désignant mandataire judiciaire SELARL

MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine, Marie, Catherine 6, place Saint-Vincent - BP 20085 - 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2024\_4001\_928

## PLAN DE REDRESSEMENT

(Jugement du 13 mars 2024)

**SARL MG PROPLETE**, 1787 Route de Cambran, 40180 Sort-en-Chalosse, RCS Greffe de Dax 489 349 183. Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 ans nommé Commissaire à l'exécution du plan SELARL APEX AJ 66, allées Marines, Espace Rivé Gauche 64100 Bayonne.

2024\_4001\_927

CONVERSION EN LIQUIDATION  
JUDICIAIRE

(Jugement du 13 mars 2024)

**SAS LA BOULANGERIE DE LA SARDINIÈRE**, 87 Avenue Georges Pompidou, 40130 Capbreton, RCS Greffe de Dax 908 440 969. Boulangerie et boulangerie pâtisserie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine, Marie, Catherine 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax.

2024\_4001\_929

**SARL BERFIL**, Impasse de Lehosse, 40300 Orist, RCS Greffe de Dax 838 463 412. Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur EKIP' en la personne de Me François LEGRAND 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax.

2024\_4001\_930

LES ANNONCES  
Landaises

Hebdomadaire créé en 1944

Édité par COMPO-ECHOS SARL au capital de 50 000 €

Siège social :

108 rue Fondaudège 33000 Bordeaux

Bureaux landais : 12 rue du IV-Septembre - 40000 Mont-de-Marsan

Tél : 05 58 45 03 03 - mail : contact@annonces-landaises.com

120 av. Georges-Clemenceau - 40100 Dax

Président honoraire : Jean-Louis DUMOLIA

Directeur de publication : Guillaume LALAU

Directeur délégué : Nicolas THOMASSET

Assistante de direction : Catherine DEPETRIS

Rédactrice en chef : Nelly BÉTAILLE

07 85 39 51 22 - n.betaille@annonces-landaises.com

Rédaction : Julie DUCOURAU, Cécile AGUSTI, Hubert RAFFINI,

Anne TAUTOU, Isabelle TRANCOEN, Christine LAMAISON

Direction artistique : David PEYS

Maquettistes : Noëllie SANZ, Sarah ALBERT, Cyrielle MICHAUD

&amp; Raphaëlle MOURET

Responsable Organisation et Systèmes d'Information :

Ophélie BROUETIER

Webmarketing : Cyrielle MORFEA

Assistante communication digitale : Magalie RICCETTI

Service annonces légales et abonnements : Liliane DORRER

Service commercial marchés publics : Cathy DARTHENUCC

06 12 98 21 75 - marchespublics@annonces-landaises.com

Service commercial annonces légales : Christophe CLERTEAU

c.clerteau@annonces-landaises.com

Publicité : Christine SABOURIN

05 56 52 32 13 - publicite@echos-judiciaires.com

Direction financière et administrative : Katia DE STEFANO

Responsable comptable : Florence MANOEUVRIER

Service comptabilité : Élodie VIGNEAU

Dépôt légal à parution hebdomadaire - Parution le samedi

Impression : ROTIMPRES

Carrer del Pla de l'Estany, sn, 17181 Aiguaviva, Girona, Espagne

Routage : IGS (Sainte-Colombe-en-Bruilhois)

Commission paritaire n° 0628 I 83288

ISSN 1270-704X

Prix de vente : 1,50 €

Abonnement annuel papier + web : 50 €

Membre de RésoHebdoEco



WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM



# TENDANCES BOURSE



**SÉBASTIEN HÉNIN**  
 Directeur de  
 la Gestion Privée  
 Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2024		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	8 087,48	5,2%	7,2%	21,9%	8 087,48	7 318,69	France
SBF 120	6 104,59	4,8%	6,5%	19,9%	6 104,59	5 555,78	France
EURO STOXX 50	4 983,20	5,0%	10,2%	27,5%	4 983,20	4 403,08	Europe
S&P 500	5 145,64	2,5%	7,9%	30,3%	5 157,36	4 688,68	USA
NASDAQ 100	18 083,94	1,1%	7,5%	56,5%	18 302,91	16 282,01	USA
FOOTSIE 100	7 747,81	2,3%	0,2%	5,0%	7 747,81	7 446,29	Royaume-Uni
DAX 30	17 965,11	5,4%	7,2%	24,9%	17 965,11	16 431,69	Allemagne
SMI	11 762,05	5,2%	5,6%	6,1%	11 762,05	11 091,58	Suisse
NIKKEI	38 797,51	5,1%	15,9%	38,8%	40 109,23	33 288,29	Japon
SSE COMPOSITE	3 055,94	6,6%	2,7%	-0,9%	3 068,46	2 702,19	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2024		Rendement 2023
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AELIS FARMA	13,45	0,7%	2,7%	49,4%	13,60	13,05	-
ARVERNE GROUP SA	8,16	-0,5%	-14,1%	-18,4%	9,65	8,16	-
ASHLER ET MANSON	3,06	-4,4%	-4,4%	-6,7%	3,20	3,06	-
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	-35,9%	0,0%	8,20	5,90	-
CERINNOV GROUP	2,48	-10,5%	-5,7%	139,8%	2,98	2,41	-
CHEOPS TECHNOLOGY	62,00	-2,4%	-3,9%	1,6%	65,00	53,00	2,4%
DOCK.PETR.AMBES AM	486,00	-0,8%	3,0%	7,5%	496,00	470,00	7,8%
EAUX DE ROYAN	82,00	-6,8%	-9,9%	-4,7%	91,00	82,00	7,5%
EUROPLASMA	0,001	-33,3%	-81,1%	-99,9%	0,005	0,001	-
FERMENTALG	0,54	-38,1%	78,5%	-66,3%	0,93	0,27	-
GASCOGNE	3,40	-2,3%	-6,6%	-13,5%	3,64	3,40	-
GPE BERKEM	2,18	-8,0%	-28,8%	-58,8%	3,68	2,15	-
GPE PAROT (AUTO)	8,35	1,8%	1,2%	295,7%	8,40	8,15	-
HYDROGENE DE FRANCE	7,13	-26,5%	-43,4%	-71,1%	12,70	7,13	-
HUNYVERS	12,95	-7,5%	-7,5%	10,7%	14,25	12,70	-
I.CERAM	1,97	-53,1%	-32,1%	-82,9%	5,35	1,97	-
I2S	6,60	3,9%	13,8%	4,8%	6,80	5,10	2,1%
IMMERSION	2,04	11,5%	5,2%	-57,0%	2,04	1,79	-
IMPLANET	0,07	-10,8%	2,8%	-60,2%	0,09	0,06	-
KLARSEN DATA	2,50	-3,8%	-8,1%	28,9%	3,38	2,38	-
LECTRA	31,30	0,6%	0,2%	-8,1%	34,75	29,15	1,2%
LEGRAND	97,50	4,6%	3,6%	23,6%	97,50	89,08	2,1%
MON COURTIER ENERGIE	8,10	2,5%	-	-	8,19	7,86	-
MULTIMICROCLOUD	0,18	-28,0%	-14,3%	0,0%	0,25	0,18	-
OENEO	10,10	-10,6%	-21,7%	-26,5%	12,90	10,10	3,5%
POUJOLAT	13,70	-8,7%	-17,0%	-39,4%	16,50	12,80	2,3%
SERMA TECH.	430,00	0,0%	0,0%	0,0%	430,00	430,00	-
UV GERMI	3,37	-17,2%	-4,3%	-10,8%	4,34	3,28	-
VALBIOTIS	3,92	-1,3%	-21,6%	10,4%	5,12	3,91	-



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS  
 ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : 05 56 81 17 22  
[www.alienorcapital.com](http://www.alienorcapital.com)

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR  
 « Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »



Audi Business

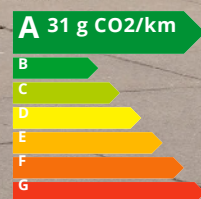


## Professionnels, accédez à la mobilité de demain.

Avec Audi Business, bénéficiez d'un ensemble d'offres et de solutions adaptées à votre activité. Passez à l'hybride rechargeable avec l'Audi A3 Sportback TFSI e et profitez d'un accompagnement sur mesure en fiscalité automobile avec nos conseillers dédiés.



Audi A3 Sportback TFSI e



### Audi Vorsprung durch Technik

Gamme Audi A3 Sportback TFSI e : consommation électrique cycle mixte (kWh/100 km) WLTP : 14,1 - 15,3. Consommation cycle mixte (l/100 km) WLTP : 1,0 - 1,2. Rejets de CO<sub>2</sub> (g/km) : 0 (mode électrique en phase de roulage) - 25 - 31 (mode hybride WLTP). Valeurs au 24/01/2024, susceptibles d'évolution. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO<sub>2</sub>, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. Volkswagen Group France, SAS au capital de 198 502 510 €, 11 avenue de Boursonne - 02600 Villers-Cotterêts, RCS Soissons 832 277 370. Audi Business est le programme destiné aux professionnels. Vorsprung durch Technik = L'avance par la technologie.

Pour les trajets courts, privilégiez la marche ou le vélo #SeDéplacerMansPolluer

**Disponible immédiatement chez vos Partenaires**

**Faurie Audi Mont de Marsan - Faurie Audi Dax**

52 allée de l'Ermitte 40090 Saint Avit - 351 avenue des lacs 40990 Saint Paul lès Dax